Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270298
Centre d'intérêt : 230

Québec (Province). Conseil permanent de la jeunesse

"Raccrocher" l'école aux besoins des jeunes : avis du Conseil permanent de la jeunesse concernant le plan du Ministère de l'éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire / Gouvernement du Québec, Conseil permanent de la jeunesse ; [recherche et rédaction, Yvan D'Amours ; coordination du dossier et collaboration à la rédaction, Hélène Simard]. -- Québec : Le Conseil, [1992?].
39 p. : ill. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil permanent de la jeunesse du Québec)

Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-22899-5

Vedette(s)-secondaire(s) : D'Amours, Yvan * Simard, Hélène, éd

Descripteur(s) : Abandon scolaire * Politique gouvernementale * Prévention * Opinion de l'étudiant * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Avant de soumettre son avis sur le plan du Ministère visant à prévenir l'abandon scolaire, le Conseil a recueilli des témoignages de professeurs, de directeurs d'école, de commissaires, d'élèves et de parents. Dans ce document, il rapporte d'abord ce que les jeunes disent de l'école. En second lieu, il analyse les différentes voies d'action suggérées dans le document d'orientation du Ministère : valorisation de la formation, de l'école et de l'enfant, mobilisation des ressources, soutien des actions de chaque milieu, adaptation du calendrier scolaire, organisation scolaire. Il soumet finalement 19 recommandations susceptibles d'améliorer la situation. En annexe, on retrouve une liste des principaux changements souhaités à l'école secondaire par les élèves ayant participé à une consultation menée dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Type de document :

AVIS

9290 298

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

« RACCROCHER » L'ÉCOLE AUX BESOINS DES JEUNES

Avis du Conseil permanent de la jeunesse concernant le plan du ministère de l'Éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire

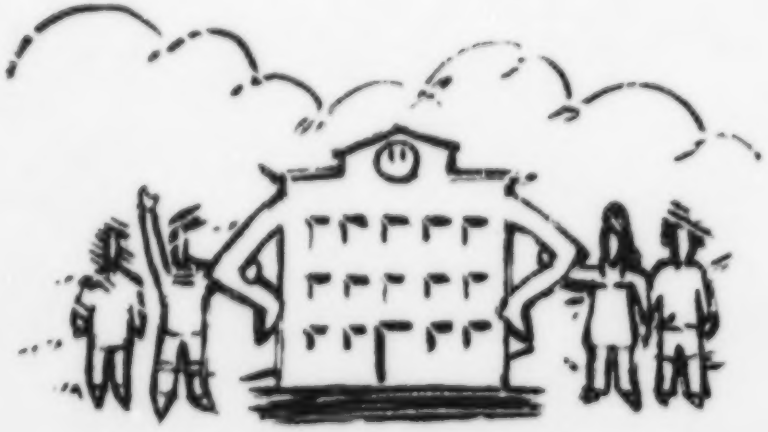

Cet avis a été préparé par le comité sur l'éducation du Conseil permanent de la jeunesse. Les membres de ce comité sont :

Hélène Simard
Vice-présidente du Conseil
Sainte-Foy

Guylaine Boucher
étudiante en Sciences humaines
St-Cyrille-de-l'Islet

Diane Chevalier
Psychologue en milieu scolaire
Notre-Dame-du-Nord

Hélène Gagnon
Vice-présidente de la Fédération
étudiante universitaire du Québec
Montréal

Suzanne Péloquin
Travailleuse communautaire
Québec

Alain Vigneault
Intervenant en toxicomanie
Thetford-Mines

Recherche et rédaction : Yvan D'Amours

Coordination du dossier et collaboration à la rédaction : Hélène Simard

Papier recyclé

Conseil permanent de la jeunesse
580 Grande-Allée Est, bureau 440
Québec
G1R 2K2

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 1er trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-22899-5

Production :

Chargé de production
Fonds des moyens de communication
Ministère des Communications du Québec
Luc Chartier

Conception, composition et montage
Graphisme à la page inc.

Illustrations
Georges Bouchard

Photos
Le Soleil : p. 12, p. 15 (en bas), p. 24, p. 27
Banque de photos L'imagier :
Richard Beaudoin, p. 10 ; Claudel Huot, p. 13 ; Jacques Morin, p. 14 ; Pierre Terrien, p. 15 (en haut) ; Richard Beaudoin, p. 16 ; Pierre Terrien, p. 22 ; Jacques Morin, p. 33

Impression
Imprimerie LeRoy-Audy

« Je n'ai pas eu le temps de lâcher l'école... C'est elle qui m'a lâché ! »

(Mario, 18 ans)

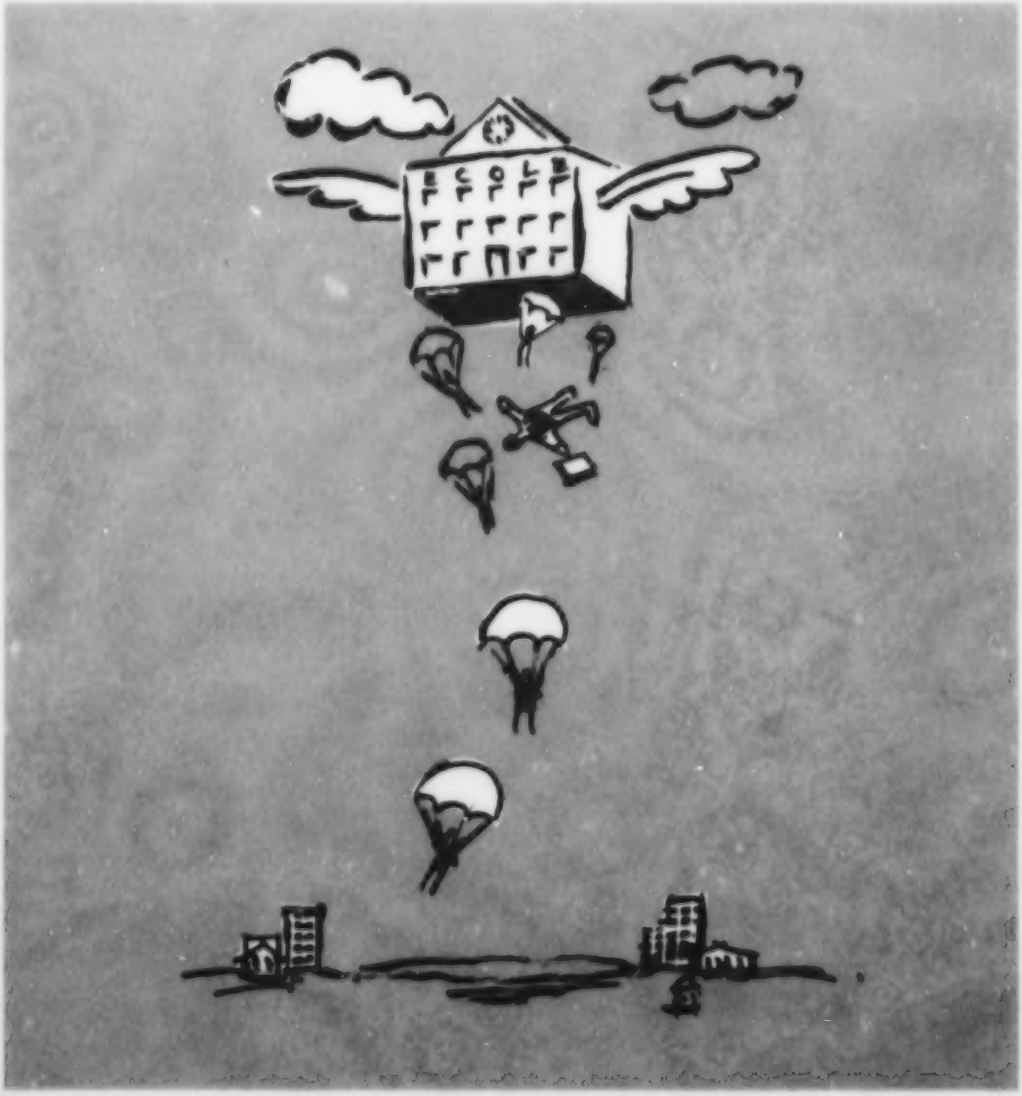

Table des matières

Avant-propos 7

Introduction 9

1. L'école : ce que les jeunes en disent 11

2. Les mesures suggérées dans le document d'orientation du ministère de l'Éducation 17

2.1 L'objectif ministériel 17

2.2 La voie de la valorisation de la formation, de l'école et de l'enfant 17

2.3 La voie de la mobilisation des ressources 19

2.4 La voie du soutien des actions de chaque milieu 21

2.5 La voie de l'adaptation du calendrier scolaire 23

2.6 La voie de l'organisation scolaire 24

3. Conclusion et recommandations 27

Annexe 1: Les principaux changements souhaités à l'école secondaire par les élèves ayant participé à la consultation menée dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 35

Annexe 2 : Composition du Conseil permanent de la jeunesse 39

Avant-propos

Dans les années 1960, on faisait bien peu de cas de l'abandon scolaire. À cette époque, plus de la moitié des jeunes Québécois et Québécoises laissaient l'école avant la fin du secondaire. La faible scolarisation causait peu de problèmes puisque les secteurs industriel et manufacturier, alors en pleine expansion, offraient de nombreux emplois stables et relativement bien rémunérés pour une main-d'oeuvre peu scolarisée ou spécialisée. Même sans diplôme d'études secondaires, on pouvait assez facilement s'intégrer professionnellement et socialement ; l'abandon scolaire avait des conséquences bénignes. Depuis, les temps ont changé. Aujourd'hui, les répercussions de l'abandon scolaire au secondaire sont bien visibles dans les données sur le chômage, l'aide sociale et la pauvreté.

Parmi les préoccupations soumises au Conseil permanent de la jeunesse lors des Audiences publiques sur la jeunesse[1] qui se sont tenues en 1989, l'abandon scolaire a été identifié comme l'un des problèmes les plus graves de notre société. De nombreux organismes d'horizons divers ayant participé aux audiences se sont dits inquiets de l'ampleur du phénomène et ont souligné l'urgence d'y apporter des solutions.

La proposition de plan d'action déposée au mois de septembre dernier par le ministre de l'Éducation était fort attendue. Le Conseil salue l'initiative du ministre qui a soumis son plan d'action à une vaste consultation provinciale avant d'en adopter la forme finale. Voilà sans doute une façon de faire qui, reconnaissant l'expertise qui se trouve dans chaque région du Québec, est susceptible de favoriser la collaboration et la concertation de tous les partenaires de l'éducation.

Le document d'orientation du ministère de l'Éducation avait pour thème principal : « l'élève au cœur de nos préoccupations ». C'est dans l'esprit de ce thème que, durant les semaines précédant la tenue des colloques régionaux, le Conseil permanent de la jeunesse a invité les différentes directions régionales du ministère de l'Éducation à stimuler la participation des élèves aux consultations régionales. Au cours du mois de novembre, les membres du Conseil ont participé à une dizaine de colloques régionaux. Le Conseil y a entendu le point de vue des professeurs, des directeurs d'école, des commissaires et, dans quelques trop rares cas, celui d'élèves et de parents. Dans certaines régions, le Conseil a constaté qu'on avait fait bien peu de cas de la participation des élèves, si ce n'est pour les faire travailler à l'accueil ou au vestiaire. Si c'est là le seul genre de responsabilités qu'on entend confier aux jeunes dans l'appareil scolaire, le plan d'action du ministère n'est pas voué à un grand succès.

Le Conseil croit fermement que la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves doit passer par la prise en compte des besoins et des attentes exprimés par les principaux intéressés. Le Conseil espère que le plan final du ministre de l'Éducation permettra d'associer les jeunes eux-mêmes à la définition et à la mise en place des mesures qui permettront d'accroître la réussite du plus grand nombre d'élèves et de prévenir l'abandon scolaire.

---

1 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les couleurs de la jeunesse noir sur blanc*, Québec, Les publications du Québec, 1990, p. 83-92.

Introduction

Si on parle généralement du décrochage scolaire comme d'un problème, il est avant tout le symptôme d'un malaise dans le système d'éducation et dans la société. En outre, le décrochage n'est pas l'apanage exclusif des élèves, ni même du domaine scolaire. Aujourd'hui, dans tous les secteurs de la société, des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition décrochent, abandonnent, lancent la serviette. Des directeurs d'entreprise, des travailleurs de la santé et des professeurs, pour ne nommer que ceux-là, décrochent sous la pression de leurs conditions de vie ou de travail, des échecs répétés qu'ils vivent et de l'épuisement psychologique ou physique qui s'ensuit.

Le décrochage scolaire : des jeunes qui abandonnent l'école ou... l'école qui abandonne des jeunes ?

Dans le monde scolaire, l'élève est tenu par la loi de passer sept heures par jour et dix mois par année dans un milieu de vie qui correspond peu à son image et sur lequel il n'a aucune emprise. L'école impose, sans véritable droit de regard pour l'élève, son horaire, son programme d'études, ses méthodes d'enseignement, ses mesures disciplinaires et son environnement physique. Dès lors, doit-on se surprendre de cette proportion importante de jeunes qui refuse de se soumettre à ce cadre rigide et abandonne l'école ?

***« Ça pas été des problèmes familiaux qui ont occasionné mon départ de l'école [...]. Ça pas été des problèmes académiques [...] C'est l'école elle-même. Le système scolaire cadrait carrément pas avec moi. Il ne répondait pas à mes exigences. »* (Mario, 18 ans)**

Le discours habituel sur l'abandon scolaire porte parfois à croire que les principales causes du problème se situent à l'extérieur des murs de l'école. Ainsi, on accuse les parents de ne pas être suffisamment présents ; on pointe du doigt la pauvreté et on déplore les faibles perspectives d'emploi qui décourageraient les jeunes de compléter leurs études. S'il est vrai que l'environnement familial et le contexte socio-économique influent sur les risques de décrochage, il est faux d'en conclure qu'ils constituent la source principale du problème et de prétendre que l'école n'est pas en cause. Par exemple, on estime[2] que les différences de milieu familial n'expliquent qu'environ 20 % des différences de réussite scolaire. De plus, des études menées en milieu défavorisé montrent des variations importantes des taux d'échec et de réussite scolaires entre des écoles qui, pourtant, présentent le même profil de clientèle et disposent des mêmes ressources[3]. De façon générale, on constate que les différences de clientèle d'une école à l'autre n'expliquent que faiblement les écarts observés dans les taux de réussite[4]. Enfin, des enquêtes[5] menées auprès de jeunes décrocheurs montrent que les problèmes extra-scolaires ne constituent pas les principaux motifs d'abandon.

Par contre, la piètre qualité des rapports humains et la rigidité de l'encadrement que les jeunes vivent à l'école contribuent à aggraver leurs difficultés et à les entraîner

2 T. N. POSTLETHWAITE, « La réussite et l'échec scolaires », *Perspectives*, 10, 3, 1980, p. 278.

3 R. EDMONDS, « Effective schools for the urban poor », *Educational Leadership*, october 1979, p. 15-24.

4 R.W. RUMBERGER, « High school dropouts : A review of issues and evidences », *Review of Educational Research*, summer 1987, 2, p. 108.

5 Voir notamment :
- Ellen KARP, *The drop-out phenomenon in Ontario secondary schools : a report to the Ontario study of the relevance of education and the issue of dropouts*, Toronto, MGS Publications Services, 1988, p. 12-55.
- FONDATION CANADIENNE DE LA JEUNESSE, *Décrocheurs, raccrocheurs*, Ottawa, FCJ, 1991.

dans le cercle vicieux de l'échec scolaire. Semaine après semaine, année après année, le milieu scolaire devient de plus en plus insupportable, de sorte qu'ils en viennent à rêver de le quitter définitivement. On réussit à convaincre ces jeunes qu'ils ne sont pas faits pour l'école alors que c'est l'école qui ne sait pas répondre adéquatement à leurs besoins et à leurs attentes.

L'abandon des études, ce n'est donc pas tant l'échec du jeune lui-même que celui du système mis en place pour le guider vers la réussite. Non seulement le tiers des jeunes désertent l'école, mais beaucoup d'autres ne persévèrent qu'en s'accrochant à l'espoir de trouver mieux, au cégep ou sur le marché du travail. Ainsi, lorsqu'on interroge les jeunes du cégep, on constate que plusieurs d'entre eux conservent un souvenir peu reluisant de l'école secondaire et n'ont pas l'impression d'y avoir vécu une véritable réussite[6]. Si on faisait de l'école secondaire un véritable milieu de vie, satisfaisant pour tous les jeunes, y aurait-il tant de décrocheurs ?

***« Au secondaire, tu perds ton temps, tu n'apprends rien ! Tu t'en fiches et les professeurs s'en balancent. Au secondaire, si tu manques un cours, t'as rien manqué ! C'est tellement vide ! »*[7] (Étudiant au cegep)**

Dans la première partie de cet avis, le Conseil présente le point de vue des jeunes sur l'école, tel qu'ils l'ont exprimé lors des Audiences publiques sur la jeunesse tenues en 1989 ainsi que dans le cadre de diverses consultations menées au cours des dernières années. Dans la seconde partie, le Conseil analyse et commente les voies d'action proposées, l'automne dernier, par le ministre de l'Éducation. À la lumière de l'analyse de la proposition ministérielle et des besoins exprimés par les jeunes, le Conseil présente, en dernière partie du présent document, ses pistes d'actions prioritaires en matière d'accroissement de la réussite scolaire dans l'espoir qu'elles sauront guider non seulement le ministre de l'Éducation, mais également tous ceux et celles concernés par cette problématique qui mine l'avenir des jeunes et celui de la société québécoise.

6 Voir à ce sujet les témoignages des étudiants de Cegep présentés dans : « *Apprendre pour de vrai* », publié en décembre 1985 par le Conseil supérieur de l'éducation, p. 27-56.

7 *Ibid.*, p. 30.

1. L'école : ce que les jeunes en disent

À partir de témoignages de jeunes recueillis par le Conseil lors des Audiences publiques sur la jeunesse[8] et de rencontres avec des groupes de « raccrocheurs »[9], ainsi qu'à l'aide de consultations menées par d'autres organismes[10], le Conseil présente dans les lignes qui suivent, l'opinion des jeunes sur l'école. On y retrouve, notamment, ce qui leur tient à cœur et les principales améliorations qu'ils souhaitent voir appliquées à leur milieu de vie scolaire.

L'école : d'abord un milieu de vie

Lorsqu'on entend parler du domaine de l'éducation et du milieu scolaire, c'est, la plupart du temps, dans des termes économiques, administratifs ou académiques. Or, les jeunes voient l'école, d'abord et avant tout, sous l'angle des rapports humains et des conditions de vie parce qu'ils y passent de 6 à 7 heures par jour. Il est donc peu surprenant de retrouver, dans toutes les consultations et enquêtes menées à l'école, les aspects humains et organisationnels du milieu de vie scolaire au cœur des préoccupations des élèves. Les jeunes accordent une importance prépondérante aux valeurs telles que la franchise, l'amitié et le respect de la personne[11] et désirent retrouver ces valeurs à l'école[12].

Les élèves mentionnent que l'organisation générale de l'école ne favorise pas les rapports humains ni même la communication en invoquant l'horaire plein, les programmes chargés, la faible disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours, le manque d'activités parascolaires et l'absence de consultation. En somme, l'accent est mis sur le programme académique à compléter. Les jeunes ont à peine le temps de se connaître entre eux et encore moins de connaître leurs professeurs. Il en résulte une école froide et impersonnelle où l'élève en difficulté, ne trouvant personne à qui se confier, se sent de plus en plus isolé et marginalisé. Certains jeunes ont tôt fait de croire que l'école n'est pas faite pour eux et qu'il vaut mieux la quitter. Plusieurs jeunes du secondaire qui travaillent à temps partiel disent qu'ils se sentent davantage valorisés et encouragés dans leur milieu de travail qu'à l'école où leur valeur est mesurée selon les notes qu'ils obtiennent et le rang cinquième où ils se situent.

Les jeunes perçoivent l'école non pas seulement comme un lieu où l'on reçoit des connaissances mais également comme un milieu de vie où on peut côtoyer des amis, échanger avec des professeurs, émettre ses idées. On désire réaliser des apprentissages, non seulement au plan académique, mais également aux plans social, culturel et sportif.

---

8 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Les couleurs de la jeunesse noir sur blanc*, Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, Les publications du Québec, 1990.

9 Il s'agit de rencontres de groupes de jeunes « raccrocheurs » à Québec et à Laval.

10 Voir, notamment : *Vivre à l'école secondaire, un printemps d'embâcles et d'espoir* (1982) et « *Apprendre pour de vrai* » (1935), publiés par le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que *Vivre à l'école* (1990), réalisé par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Éducation.

11 « Les valeurs des jeunes », sondage publié dans *L'actualité*, juin 1989, p. 29.

12 *Vivre « l'école*, p. 7.

***« Bien sûr, l'intérêt principal de venir à l'école c'est de s'instruire, mais on devrait s'instruire dans le plaisir et le rire et non sous la discipline qui est parfois presque militaire. Mon intérêt à moi est de finir l'école au plus vite. »*[13] (Élève au secondaire)**

Les jeunes ressentent le besoin de vivre dans une école à leur image, c'est à dire humaine et chaleureuse, et non dans une école de béton, d'autorité et de règlements établis de façon unilatérale. Ils désirent profondément se sentir respectés par les adultes et par les autres élèves. Aussi, ils n'apprécient guère de se faire étiqueter d'après leurs résultats académiques. Afin que leur milieu de vie scolaire corresponde le plus possible à leurs goûts et à leurs attentes, les jeunes disent vouloir participer activement à la définition de tout ce qui conditionne leur milieu de vie scolaire[14]. Il peut s'agir de l'aménagement physique des lieux, de l'horaire des cours et des périodes de repos, des activités parascolaires, des rapports avec les professeurs, des événements spéciaux, des règlements et des mesures disciplinaires.

13 *Vivre à l'école secondaire, un printemps d'embâcles et d'espoir*, p. 9.

14 *Ibid.*, p. 23 ;
– *« Apprendre pour de vrai »*, p. 35-36 ;
– *Vivre à l'école*, p. 57-59.

Le primaire : une école encore humaine et satisfaisante

L'école primaire c'est encore aujourd'hui l'école du quartier, pas trop grosse, où on connaît un peu tout le monde. Il y règne une certaine atmosphère familiale. Le même professeur enseigne presque toutes les matières ; on a le temps de le connaître et la possibilité de lui parler. Pas de course folle entre les cours car il n'y a qu'une classe où chacun a son bureau. Les récréations permettent de bouger, de changer d'air et même d'échanger avec des professeurs.

Les jeunes du primaire apprécient particulièrement l'attention accordée par leur professeur, la gentillesse de la secrétaire et du directeur ou de la directrice[15]. Ils aiment aussi beaucoup les sorties, les journées spéciales, les soupers à l'école et les fêtes de fin d'année[16]. Malgré la classe un peu trop nombreuse et les différends possibles avec le professeur, une forte majorité de jeunes sont satisfaits de l'école primaire. Ainsi, dans la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 85 % des enfants du primaire se sont déclarés satisfaits de leur école[17]. Cependant, les 15 % d'enfants qui avouent une certaine insatisfaction méritent qu'on leur accorde une attention particulière puisqu'il y a fort à parier qu'il s'agit justement de ceux qui risquent d'abandonner l'école au secondaire ; ils connaissent déjà des difficultés à l'école et ont besoin d'une aide soutenue.

15 *« Apprendre pour de vrai »*, p. 12-24.

16 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, *Jeune si tu me disais*, mai 1990, p. 8.

17 *Ibid.*, p. 32.

L'école secondaire : la « boîte à cours »

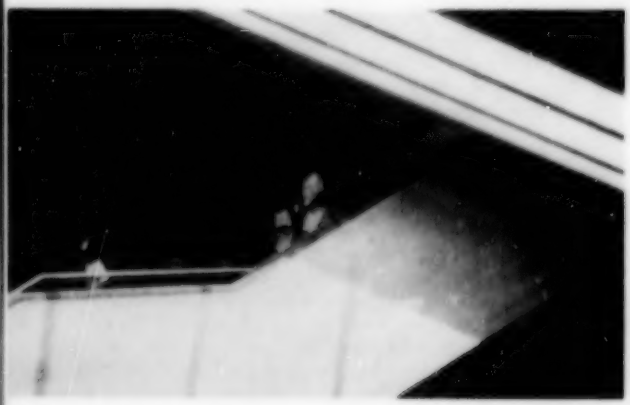

Au début des années 1970, les jeunes n'ont pas été consultés lorsqu'on a décidé de construire les polyvalentes. Ces dernières ont été construites notamment afin de regrouper des services et des équipements pour en abaisser les coûts, sans tenir compte des aspects humains. Pourtant, les adolescents qui fréquentent l'école secondaire traversent une période de développement physique et psychologique intense. Ils se montrent, par conséquent, très sensibles à l'environnement et à l'encadrement humain qui existent à l'école. Ils ont besoin, entre autres, de s'identifier à un groupe, de sentir que les adultes les écoutent, les respectent et les traitent d'égal à égal, comme des personnes à part entière. Les élèves du secondaire expriment, de façon unanime, le désir d'être consultés sérieusement sur les règles et les conditions qui touchent leur milieu de vie scolaire. L'enquête[18] menée en 1990 auprès des jeunes des écoles secondaires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est particulièrement riche en renseignements sur ce que les jeunes désirent comme milieu de vie à l'école. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 du présent document, un aperçu des principales pistes d'amélioration de l'école, telles qu'exprimées par les jeunes dans le cadre de cette consultation.

Une enquête ontarienne[19] révèle que les élèves qui persévèrent et ceux qui décrochent ont, à peu de choses près, les mêmes attentes et les mêmes reproches envers l'école. Ainsi, la plupart des jeunes du secondaire ont le sentiment de ne pas être écoutés par les autorités scolaires. Conscients de constituer la raison d'être de l'école, ils sont aliénés par le sentiment de n'avoir rien à dire sur les conditions de vie et d'apprentissage qu'ils y retrouvent. Beaucoup de ces jeunes déplorent que l'apprentissage des matières soit théorique et peu rattaché à des réalités concrètes ; on parle amèrement du « bourrage de crâne », ces notions qui seront vites oubliées après l'examen. Corollairement, on apprécie particulièrement le professeur qui justifie l'utilité des notions vues et qui, dans ses explications, se sert d'exemples liés à la vie quotidienne.

« Voir que l'élève, c'est pas juste un numéro. [...] C'est une personne humaine. Elle a besoin d'être écoutée, d'être comprise et de s'exprimer. [...] Elle a besoin d'être considérée en tant qu'être humain. »

(Stéphanie, 17 ans)

18 *Vivre à l'école*, p. 52-61.

19 Ellen KARP, *The drop-out phenomenon in Ontario secondary schools : a report to the Ontario study of the relevance of education and the issue of dropouts*, Toronto, Ministère de l'éducation de l'Ontario, 1988.

« À la place de mettre des x, ils pourraient mettre des vrais chiffres et dire un vrai problème : si tu gagnes tant par année, tu fais tant, tu empruntes tant. [...] L'appliquer avec de vrais exemples, quoi. »[20]

Autre source de déception et de démotivation pour de nombreux élèves : l'hégémonie des mathématiques et des sciences de la nature au deuxième cycle du secondaire dévalorise les jeunes qui ont des intérêts dans le domaine des sciences humaines, des arts et des lettres. Comme le déclare un étudiant :

« Au secondaire, on dit : « les sciences vont vous ouvrir toutes les portes. » Il faudrait qu'ils disent aussi d'axer nos choix sur ce que nous aimons. [...] Faites de la publicité pour l[es] sciences ; faites-le pour ceux qui risquent d'aimer ça et qui ont les talents appropriés. Mais faites-en pour d'autres domaines. Arrêtez de cultiver le préjugé que seules les sciences de la nature et les mathématiques valent quelque chose et que le reste ne vaut rien ! »[21]

Une école de contradictions

On s'étonne du fait que beaucoup de jeunes se montrent passifs et peu enthousiastes à l'école. Pourtant, ce phénomène est peu surprenant lorsqu'on se rend compte qu'ils ne sont jamais conviés à participer à la détermination des modes d'apprentissage et d'évaluation auxquels ils sont soumis pendant l'année académique. On demande également aux élèves de se conduire en personnes responsables alors que l'école décide tout à leur place. On les encadre et on les surveille de façon étroite et constante. Des mesures disciplinaires comme « donner des copies » sont jugées stupides et inutiles car elles n'incitent pas le jeune à réfléchir sur le geste répréhensible qu'il a posé. Parfois, on reproche même au professeur d'insulter ouvertement des élèves en classe alors qu'il prêche le respect des autres. Les jeunes se montrent sensibles à la confidentialité de leurs résultats aux travaux et aux examens. Ceux qui obtiennent de faibles résultats académiques ne veulent pas que leurs difficultés soient étalées devant toute la classe et aimeraient qu'on insiste autant sur leurs points forts que sur leurs points faibles dans l'évaluation.

Des professeurs qui font toute la différence

Aux yeux des jeunes, les professeurs exercent une influence déterminante sur l'atmosphère des cours, l'apprentissage et le cheminement scolaire. Ce sont les enseignants qui peuvent faire la différence entre un cours « platte » et un cours stimulant, de même qu'ils peuvent favoriser la réussite ou l'échec de l'élève faible académiquement. Tel que mentionné dans l'une des consultations[22], les jeunes du secondaire admirent les professeurs :

- « quand ils organisent des activités pour les jeunes » ;
- « quand ils réussissent à nous faire aimer leur matière en mettant de l'humour » ;
- « quand ils sont patients envers certaines personnes » ;
- « pour leur persévérance et leur patience quand ils répètent ».

20 « *Apprendre pour de vrai* », p. 31.

21 Témoignage rapporté par le Conseil supérieur de l'éducation dans *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation, 1989, p. 28.

22 *Vivre à l'école*, p. 35.

***« Pour qu'un jeune aime travailler à l'école, faudrait commencer par avoir un prof qui aime enseigner. »* (Mario, 16 ans)**

***« C'est sûr que les psychologues pis les travailleurs sociaux sont compétents mais y a pas juste eux-autres qui peuvent aider. Des fois, les profs peuvent te parler pis te donner un petit coup de pouce. »* (Mathieu, 17 ans)**

La passion d'un professeur pour sa matière et son désir que tous réussissent sont ressentis par les élèves, dès le premier cours, et se communique à eux. À l'inverse, le professeur peu motivé qui n'est là que pour « passer » la matière est détecté rapidement par les élèves et transmet son désintéressement à ces derniers. Le jeune a besoin que soit établi un véritable contact avec le professeur afin de faciliter son apprentissage. Il requiert un certain minimum d'attention, d'encouragement et d'empathie pour fonctionner, à plus forte raison s'il est faible au plan académique. Les élèves les plus faibles reprochent souvent au(x) professeur(s) de ne s'intéresser qu'aux plus brillants et de négliger leurs difficultés. Plusieurs s'abstiennent d'ailleurs de poser des questions ou de demander des explications supplémentaires, de peur de passer pour des cancres.

Pour qu'une véritable communication s'établisse avec l'élève, le professeur doit disposer d'un certain minimum de temps, de motivation et d'espace physique. Les jeunes déplorent, de façon unanime, le manque de temps avant et après les cours pour échanger avec le professeur : l'accent est mis sur « le programme à passer » et non sur le rythme d'apprentissage de l'élève ou le pourquoi de la matière vue.

Les décrocheurs

Les décrocheurs rencontrés par le Conseil ont mentionné avoir acquis, au fil des ans passés sur les bancs d'école, la conviction profonde que l'école n'était pas faite pour eux. Leur vécu scolaire est souvent une longue suite d'échecs qui leur a enlevé l'estime de soi et la confiance en eux. Ils se sentent responsables de leur échec même s'ils en attribuent la cause, en partie, à l'école.

Les décrocheurs ont, à quelques différences près, les mêmes remarques envers l'école que les élèves qui persistent[23]. Ils condamnent, notamment, la rigidité des règles et des horaires de l'école ainsi que l'absence de liens apparents entre les matières enseignées et les réalités et les besoins de la vie quotidienne.

« Quand tu te fais répéter depuis le primaire que tu ne comprends jamais rien et que t'es un paresseux, tu deviens convaincu que c'est vrai ! »

(André, 18 ans)

23 Ellen KARP, *ibid.*, p. 13.
24 – Ellen KARP, *op. cit.*, ;
– FONDATION CANADIENNE DE LA JEUNESSE, *Décrocheurs, raccrocheurs*, Ottawa, FCJ, 1991.
25 Ellen KARP, *ibid.*, p. 39.

À la différence des élèves qui persévèrent, ils ne croient pas aux avantages de posséder un diplôme et ne s'estiment pas faits pour étudier au delà du secondaire[14]. Les jeunes que le Conseil a rencontrés ont mentionné qu'ils n'avaient pas de projet ni de plan à l'école. Cette absence de projet scolaire vient, en quelque sorte, nourrir leur manque de motivation. Pour eux, l'école ne présente pas un milieu de vie satisfaisant mais un moule rigide fait pour les « boîtés ». Ils déplorent de façon unanime le peu d'attention dont ils font l'objet de la part des professeurs et le manque de patience de ces derniers. Il est intéressant de noter que près de la moitié (47 %) des décrocheurs désigne le professeur comme le facteur principal qui aurait pu contribuer à les garder à l'école[15].

Pour le jeune décrocheur, l'école, loin d'être un milieu de vie satisfaisant, est perçue comme un moule rigide fait pour les « boîtés ».

Plusieurs jeunes considèrent que leurs difficultés à l'école ont commencé dès le primaire tandis que les autres les situent principalement au secondaire. La plupart d'entre eux affirment avoir reçu peu d'encouragement et d'appui de leurs parents, des professeurs ou des autres élèves. Ces jeunes, souvent faibles au plan académique, se montrent particulièrement sensibles aux étiquettes négatives dont ils peuvent être affublés par les autres élèves, les professeurs ou la direction de l'école. Les jeunes qui connaissent des difficultés à l'école ne tiennent pas à être étiquetés comme perdants.

La plupart des jeunes qui ont décroché, avouent avoir passé plusieurs années à s'ennuyer profondément sur les bancs d'école avant de se décider à abandonner. Ils commencent par « sécher » quelques cours, puis s'absentent de l'école de plus en plus souvent et longtemps. En classe, certains élèves manifestent leur ennui ou leur frustration par un comportement turbulent mais la plupart d'entre eux s'enferment plutôt dans un mutisme persistant. Lorsqu'ils atteignent 17 ou 18 ans et réalisent qu'ils sont encore loin du diplôme, ils quittent définitivement l'école, se sentant mal à l'aise parmi des élèves plus jeunes qu'eux.

2. Les mesures suggérées dans le document d'orientation du ministère de l'Éducation

2.1 L'objectif ministériel

Le ministère de l'Éducation propose, comme objectif à atteindre d'ici 1996, d'augmenter le taux de réussite de 3 % par année au cours des cinq prochaines années afin de faire passer à 80 % le taux de diplômation des élèves inscrits au secteur des jeunes et des élèves de moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes.

L'utilisation du taux de diplômation comme mesure de la réussite scolaire est peut-être illusoire et non dénuée de risques. Personne n'ignore qu'il est possible, mécaniquement ou statistiquement, de faire gonfler un taux de diplômation sans qu'il y ait pour autant de véritable accroissement de la réussite scolaire. Il suffirait, par exemple, de se montrer moins exigeant dans les examens et plus généreux dans l'attribution des notes, ou encore de créer de nouveaux types de sanctions des études secondaires, plus faciles à obtenir, et de les inclure dans le bilan statistique des diplômés. Tout cela peut se faire sans qu'aucun effort ne soit consenti afin d'engendrer une véritable réussite pour l'élève.

La performance du système d'éducation devrait se mesurer non seulement par le taux de diplômation mais également par la proportion d'étudiants qui sortent de l'école secondaire avec la conviction de s'y être épanouis, d'y avoir développé le goût d'apprendre et d'y avoir acquis des connaissances et des habiletés qui les aideront tout au long de leur vie. Le taux de satisfaction des jeunes quant à la quantité et à la qualité des connaissances et des habiletés acquises est tout aussi mesurable que le taux de diplômation. Il permettrait d'évaluer, en plus, dans quelle mesure le diplôme correspond à une véritable réussite pour l'élève. Par delà les notes et les diplômes, on ne doit pas perdre de vue que l'un des objectifs fondamentaux du système d'éducation est le développement global de la personne.

Ces dernières considérations soulèvent plusieurs questions pertinentes : Quand consulte-t-on les jeunes du secondaire pour vérifier leur niveau de satisfaction quant aux services, au produit d'éducation qu'ils sont tenus d'utiliser ; comment tente t-on d'ajuster l'école à leurs besoins et à leurs attentes ? **Alors que les jeunes sont sans cesse sondés et consultés par les firmes de publicité comment se fait-il que dans le système d'éducation, ils soient les premiers concernés et les derniers consultés ?**

2.2 La voie de la valorisation de la formation, de l'école et de l'enfant

Le premier moyen d'action identifié dans la proposition ministérielle consiste à « réaliser une campagne de nouvel éveil de la population à l'importance de la formation et de l'école devant les défis actuels ». D'abord, il ne servira à rien d'investir des centaines de milliers, voire des millions de dollars dans une campagne publicitaire incitant les jeunes à demeurer aux études si on n'améliore pas le milieu de vie à l'école car les élèves n'y demeureront pas davantage. Cet argent devrait plutôt être consacré à l'amélioration de l'école.

Ensuite, l'école constitue elle-même un excellent médium pour sensibiliser les principaux intéressés, c'est à dire les élèves et leurs parents. On devrait donc lui remettre les ressources nécessaires à l'organisation, sur une base continue, d'activités de sensibilisation. Il faut prendre le temps d'expliquer aux jeunes l'importance de compléter leurs études. On peut, par exemple, tenir une journée thématique sur le sujet au début de chaque année, en visant particulièrement les étudiants de 3e secondaire puisque c'est à partir de ce moment qu'aug-

mente le taux d'abandon. De jeunes diplômés, sur le marché du travail ou aux études post-secondaires, et de jeunes « raccrocheurs » devraient être invités à participer à de tels événements afin de promouvoir, aux yeux de l'élève, la valeur des études et du diplôme. D'autres types d'activités de sensibilisation pourraient être confiées aux enseignants et autres professionnels de l'école.

> ***« Je trouve que l'approche des élèves, c'est raté. L'école n'arrête pas de nous préparer pour l'avenir. On a une vie à vivre tout de suite. »***[26] **(François, étudiant en 5e secondaire)**

Enfin, la proposition ministérielle semble vouloir rattacher l'importance de l'école aux défis économiques et technologiques que doit relever la société québécoise. Bien que l'argumentation soit fondée, elle n'est pas suffisante pour convaincre les élèves : même s'ils sont sensibles aux exigences du marché du travail et aux défis socio-économiques, les jeunes sont d'abord et avant tout préoccupés par l'immédiat. Avant d'élaborer des projets d'avenir en fonction des exigences de la société, les jeunes sont d'abord sensibles à ce qu'ils vivent au jour le jour, à l'école comme ailleurs. Les conditions quotidiennes de vie et d'apprentissage que leur offre l'école exercent beaucoup plus d'influence sur leur cheminement scolaire que les grands défis de la société. Aussi importe-t-il que l'enseignement qu'ils reçoivent à l'école soit davantage signifiant pour eux, notamment au plan de l'acquisition des connaissances, des savoir-être et des savoir-faire, au plan académique comme au plan personnel et au plan social.

Le second moyen d'action identifié dans la proposition ministérielle concerne la production d'une émission télévisée dont les objectifs sont multiples et plutôt vagues. Il est proposé de « produire une émission télévisée à l'intention des élèves du secondaire et de leurs parents visant à favoriser une image positive de l'école ainsi que des enseignants et enseignantes, à encourager l'étude et, notamment, à soutenir les élèves lorsqu'ils font leurs devoirs à la maison ». À première vue, il n'est pas évident qu'une émission de télévision puisse joindre et sensibiliser de façon efficace, à la fois les adolescents et leurs parents. Mais surtout, il paraît futile de valoriser l'image de l'école et celle des enseignants si, dans la réalité, on ne change pas l'école elle-même et qu'on ne met pas en place les conditions nécessaires pour que l'élève s'y sente bien. L'école, comme milieu de vie, doit être mieux adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes ; c'est sur cela qu'on doit miser.

Le troisième moyen proposé par le ministère consiste à « promouvoir l'engagement de partenaires sociaux et économiques à la détermination et à la poursuite d'objectifs de réussite scolaire dans chaque région ». Voilà un moyen d'action qui, sans être prioritaire, peut apporter une aide complémentaire intéressante. Il s'agit d'une bonne occasion pour le monde scolaire de tisser des liens avec d'autres organisations gouvernementales, avec des organismes communautaires et des organisations du monde du travail comme les groupes d'aide à l'emploi, les chambres de commerce et les entreprises. L'école et les jeunes qui la fréquentent gagneraient à ce que soient établis de tels ponts avec ces organisations extérieures. Ainsi, un rapprochement avec le monde du travail pourrait, entre autres, mieux faire connaître aux élèves le quotidien de différents métiers et professions qui s'exercent dans leur région et leur permettre d'avoir une idée plus précise des réalités du monde du travail. Que ce soit par des visites en milieu de travail, des stages pratiques pour les élèves du secteur professionnel, des exposés faits aux élèves par des gens de différents métiers et professions, on doit donner l'opportunité aux élèves, dès la 2e secondaire ou la 3e secondaire, d'explorer les réalités du monde du travail.

De telles activités s'inscrivent dans l'optique plus vaste de développer de meilleurs liens entre l'école et le monde du travail. Toutefois, les partenaires économiques doivent y jouer un rôle de collaborateurs et non de maîtres d'oeuvres. La détermination des objectifs de réussite scolaire doit demeurer sous la responsabilité de l'école. Cependant, il est souhaitable qu'on tienne compte de l'évolution des besoins des entreprises, dans un contexte où les technologies et les méthodes de travail évoluent à un rythme effarant. À cette fin, le monde scolaire devrait offrir aux entreprises une collaboration dynamique en ce qui concerne la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre. Plusieurs projets de collaboration école-entreprise ont vu le jour au Québec au cours des dernières années, avec de grandes sociétés comme Canadair et Pratt and Whitney. La création récente de l'Institut québécois des pêcheries et du Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre en aérospatiale du Québec sont également des exemples à suivre.

Du côté des partenaires sociaux, il existe déjà certaines collaborations entre l'école et le monde municipal ainsi qu'avec des organismes du secteur de la santé et des services sociaux. Cependant, il y a lieu de développer davantage de liens avec des organismes communautaires dans la mise en place de mesures d'aide aux élèves en difficulté, **en autant que l'école n'en profite pas pour se délester de responsabilités qui sont d'abord les**

26 Témoignages d'élèves du secondaire recueillis par Luce Beauregard dans « Les services complémentaires c'est nous ! », *Vie pédagogique*, 65, mars 1990, p. 23.

siennes. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un groupe de parents qui offrent de l'aide pour les devoirs et les leçons en dehors de l'horaire scolaire, comme il s'en est créé en certains endroits au cours des dernières années. Ce genre d'aide pourrait même être offert à l'école par des élèves plus âgés, sur l'heure du dîner ou après les classes. Après tout, les élèves eux-mêmes peuvent s'avérer des partenaires de premier ordre. Les professeurs devraient également s'impliquer sur une base volontaire, ce qui pourrait contribuer à tisser des liens plus forts avec leurs élèves.

2.3 La voie de la mobilisation des ressources

La première mesure identifiée par le ministère de l'Éducation est de « publier des données sur la réussite aux examens officiels et sur les taux de diplomation des élèves dans chaque commission scolaire, au printemps 1992 ». L'application d'une telle mesure peut engendrer des effets pervers qui sont déjà connus. Ainsi, certaines écoles, pour bien figurer au palmarès des performances aux épreuves ministérielles, « invitent » les élèves les plus faibles à ne pas se présenter aux examens afin de ne pas baisser la moyenne de l'école. Une telle mesure crée un climat de compétition entre les établissements d'enseignement qui n'aide en rien à la prévention du décrochage ou au soutien des élèves en difficulté.

Le second moyen d'action identifié dans la proposition ministérielle consiste à « conduire des analyses et des recherches sur le profil socio-démographique des décrocheurs, sur le contexte et les motifs qui conduisent à l'abandon des études, sur les rapports entre le cheminement scolaire des élèves au primaire et la poursuite ou l'abandon des études au secondaire, publier des résultats de travaux accomplis, à l'automne ; poursuivre le programme de recherches ».

Les causes de l'abandon scolaire ainsi que le profil des jeunes à risque ont été dépeints par nombre d'auteurs[27]. Par conséquent, ce n'est certes pas une mesure à laquelle on doit consacrer beaucoup d'énergie. Le phénomène est relativement bien connu. Cependant, on doit investir dans les suites à donner aux recherches qui ont déjà été réalisées en menant des **recherches-actions** afin d'expérimenter et d'évaluer l'efficacité de différentes formules ou projets de prévention de l'abandon ainsi que des mesures d'aide aux jeunes qui ont déjà décroché. C'est une étape très importante dont les commissions scolaires devraient être les maîtres d'oeuvres, avec le soutien du ministère de l'Éducation et la collaboration des milieux universitaires. Ce genre de recherche permettrait, d'abord, d'identifier les formules les plus efficaces pour accroître la réussite scolaire, ensuite, de les diffuser dans toute la province et, enfin, de soutenir de façon permanente leur fonctionnement afin d'assurer leur continuité.

Le troisième moyen identifié dans le document ministériel est de « soutenir la recherche dans les commissions scolaires et dans les universités sur les conditions de réussite des élèves au primaire et au secondaire ». Cette proposition n'apparaît pas prioritaire aux yeux du Conseil. Avant d'initier de nouvelles recherches, on devrait d'abord consulter ce qui a déjà été fait au Québec et ailleurs concernant ces aspects. De plus, les enseignants et les autres professionnels du réseau de l'éducation connaissent sans doute déjà la plupart des conditions de réussite de l'élève, mais ils ne peuvent en assurer le développement et l'implantation, faute de temps ou de support financier, professionnel ou technique.

Comme quatrième moyen d'action, le ministère suggère « d'organiser des activités de perfectionnement des diverses catégories de personnel scolaire : sessions, ateliers et journées pédagogiques ; colloques et congrès des associations professionnelles ». Il s'agit là d'un élément important pour le Conseil. De telles activités doivent permettre le ressourcement des professeurs et favoriser

---

27 Voir notamment :
- Ellen KARP, *The drop-out phenomenon in Ontario secondary schools : a report to the Ontario study of the relevance of education and the issue of dropouts*, Toronto, MGS Publications Services, 1988 ;
- R.W. RUMBERGER, « High school dropouts : A review of issues and evidences », *Review of Educational Research*, summer 1987, 2, p. 101-121 ;
- JEUNES SANS FRONTIÈRES, *« On récolte ce que l'on sème »*, essai sur le décrochage à Laval, Ville de Laval, Jeunes sans frontières, 1991, 137 pages ;
- PRICE WATERHOUSE, Recherche qualitative sur les décrocheurs, Ottawa, Ministre des approvisionnements et services Canada, no de catalogue MP43-254-1991, décembre 1990, 18 pages ;
- FONDATION CANADIENNE DE LA JEUNESSE, *Décrocheurs, raccrocheurs*, Ottawa, FCJ, 1991, 126 pages.

les échanges entre eux et avec d'autres acteurs du milieu scolaire. De plus, **les activités de perfectionnement du personnel scolaire devraient traiter, non seulement des matières académiques, mais également des relations avec les élèves ; de l'approche du jeune en difficulté ; des projets scolaires ou parascolaires à réaliser avec les jeunes.** Il importe, en ce sens, qu'on se serve des journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire pour aborder ces aspects. Favoriser la réussite des élèves implique de donner aux enseignants toute la formation et le perfectionnement nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Mobiliser les élèves eux-mêmes

Parmi les actions de mobilisation des ressources qui doivent être considérées, le Conseil est convaincu qu'une plus grande participation des élèves aux décisions qui touchent leur école permettrait de créer un climat propice à la motivation et à la persévérance. Parce que toutes les décisions touchant leur vécu scolaire sont prises par les autorités, souvent sans qu'on les consulte,

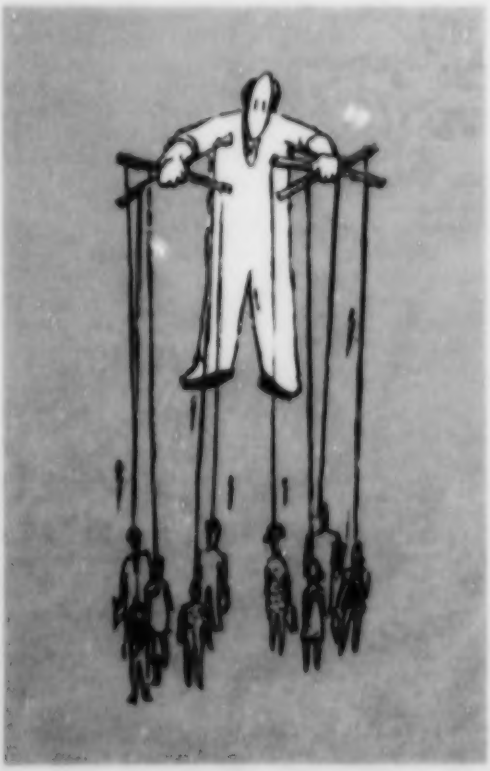

la plupart des jeunes se sentent peu considérés et peu responsabilisés par l'école. Leur projet éducatif et leur cheminement scolaire semblent entièrement programmés par une machine sur laquelle ils n'ont aucun contrôle.

> *« Il n'y a rien à faire pour changer quelque chose à l'école, on n'a rien à dire car la direction n'a jamais le temps de nous écouter. On ne sait pas vraiment ce qui se passe dans l'école, les décisions se prennent en haut et on se sent loin de tout ça. »* (Un élève au secondaire)[28]

Dès lors, plusieurs élèves se contentent de « subir » l'école qu'on leur impose par des règlements qui inhibent toute initiative susceptible de menacer l'ordre établi. En fait, **les élèves sont trop souvent des consommateurs passifs, tenus par une loi, d'utiliser pendant plus de dix ans un produit scolaire qui correspond peu à leur image et sur lequel ils n'ont rien à dire.** Il est donc peu surprenant que 35 % d'entre eux délaissent l'école en cours de route. Si on donnait aux élèves les moyens et le support nécessaires afin qu'ils puissent exprimer régulièrement leurs besoins auprès de la direction et que cette dernière donne suite à leurs demandes, l'école correspondrait davantage à l'image des jeunes qui la fréquentent et ceux-ci seraient moins portés à la quitter.

> ***« Ici, l'atmosphère est très bonne, et c'est grâce aux étudiants. C'est parce qu'on a un gouvernement étudiant. Il y a un gouvernement pour chacun des secteurs, et un gouvernement central, qui s'occupe des loisirs, des droits des étudiants, des activités, des règlements. On est écouté par la direction. La vie de l'école, c'est intéressant parce que c'est les étudiants qui font les activités ; les gens du gouvernement étudiant savent ce que les autres aiment. »*[29] (Étudiant de 8e secondaire)**

Il est malheureux de constater que, dans bien des écoles secondaires, les conseils ou associations d'étudiants jouissent de bien peu de pouvoirs concrets dans la détermination des conditions de vie à l'école et ne sont là souvent que pour organiser certains événements sociaux

28 Témoignage recueilli par François Gervais dans « La presse étudiante dans les écoles secondaires : un privilège contrôlé », *VO (Le magazine de la vie ouvrière)*, 234, 1992, p. 19.

29 « Apprendre pour de vrai », p. 35.

autorisés par la direction. Les structures de représentation des élèves devraient pouvoir constituer de véritables leviers pour améliorer le milieu de vie de l'école et, les élèves, être considérés comme de vrais collaborateurs par la direction plutôt qu'une menace potentielle aux règles imposées. Une personne-ressource devrait assister le comité, l'association ou le conseil étudiant dans sa structuration et ses opérations car les jeunes qui décident de s'impliquer ont besoin d'être guidés et bien informés sur leur rôle, leurs tâches et leurs pouvoirs. Ainsi, les jeunes se sentiraient davantage respectés et plus responsables de leur cheminement scolaire. La participation au conseil étudiant devrait d'ailleurs être davantage reconnue dans le milieu scolaire puisqu'elle permet au jeune d'y acquérir des éléments de formation personnelle et sociale intéressants. Lorsqu'on parle de mobiliser les resssources, on doit penser que les élèves eux-mêmes constituent une formidable ressource potentielle qui s'avère souvent sous-utilisée sinon carrément ignorée.

La *Loi sur l'instruction publique* a prévu plusieurs mécanismes de participation des parents à l'orientation et aux décisions de l'école. D'abord, il y a le comité d'école, essentiellement formé de parents et de la direction de l'école. Ensuite, le conseil d'orientation est constitué majoritairement de parents. Enfin, un comité de parents siège au sein de chaque commission scolaire. Comment se fait-il que la loi n'ait prévu aucun comité d'élèves ? De plus, pourquoi a-t-on limité, dans les conseils d'orientation, la participation des élèves à deux représentants alors qu'on ne fixe pas de maximum dans le cas des professeurs et qu'on donne aux parents une représentation majoritaire ?

Dans la même veine, on peut s'interroger sur le fait qu'aucun étudiant ne siège au Conseil supérieur de l'éducation, ni même au sein de la Commission de l'enseignement secondaire de cet organisme. Serait-ce qu'on considère les jeunes comme incapables d'exprimer leurs besoins ? **Si en théorie, la Loi et les discours placent l'élève au coeur des préoccupations du système d'éducation, en pratique, tout le monde parle au nom des élèves sauf les élèves eux-mêmes.** Pourtant, les jeunes sont particulièrement bien placés pour identifier et suggérer des moyens d'action permettant d'améliorer le milieu de vie scolaire et favoriser ainsi la persévérance d'un plus grand nombre d'entre eux.

En plus d'une voix forte pour l'ensemble des élèves, il serait pertinent de mettre en place un mécanisme de consultation et de représentation spécifique aux élèves à risque, par exemple ceux des cheminements particuliers de formation, afin qu'ils guident leurs enseignants et la direction de l'école vers des mesures plus susceptibles d'améliorer leur qualité de vie à l'école et de les mener à la réussite. Les élèves les plus susceptibles d'abandonner sont ceux-là même qui peuvent le mieux identifier les conditions qui leur permettraient de demeurer à l'école et d'y réussir. À l'aide d'une personne-ressource, enseignant ou professionnel, on doit consulter ces élèves, les supporter dans l'expression de leurs besoins et de leurs attentes et adapter leurs conditions d'apprentissage en conséquence.

2.4 La voie du soutien des actions de chaque milieu

Le document ministériel suggère d'abord de « communiquer aux commissions scolaires les données sur l'abandon des études dans chacune de leurs écoles ; diffuser dans les écoles secondaires des instruments leur permettant de dépister les élèves enclins à abandonner les études, de même que des outils d'auto-évaluation de leur fonctionnement ». Selon le Conseil, il existe un risque important à communiquer aux commissions scolaires les données sur l'abandon dans chaque école. La tentation peut être forte de comparer les écoles entre elles, même si leur clientèle diffère, et de voir apparaître un « palmarès des bonnes et des mauvaises écoles » ; les écoles situées en milieu défavorisé afficheront des taux d'abandon supérieurs à celles situées en milieu aisé. De toutes façons, les écoles où on rencontre davantage de problèmes sont déja connues des commissions scolaires.

La diffusion d'instruments de dépistage des élèves à risque est une mesure qui a déja été tentée et l'est encore en plusieurs endroits. Il existe, à cet effet, différents instruments de dépistage, dont le questionnaire « l'école ça m'intéresse » qui a été expérimenté au cours des années 1980. Comme l'ont déja mentionné plusieurs éducateurs qui en ont fait l'expérience, le dépistage a peu d'utilité si, une fois identifiés, les élèves à risque ne sont pas rapidement pris en charge. Dans un contexte où les ressources d'aide aux élèves en difficulté sont déja fort limitées, le dépistage ne ferait qu'allonger les listes d'attente pour les services d'aide. Il faudrait donc que ces mesures de dépistage soit doublées de ressources additionnelles d'aide et, dans ce domaine, la demande de services dépasse de beaucoup l'offre. Dans ce contexte, l'école pourrait s'ouvrir aux ressources complémentaires d'aide logées hors de ses murs. Par exemple, on pourrait solliciter la collaboration d'organismes communautaires ou de clubs sociaux. Cependant, il est évident que l'aide provenant de telles ressources ne peut être que complémentaire à celle fournie par l'école et que cette dernière ne doit pas profiter de l'occasion pour se départir de ses

responsabilités. Il demeure essentiel que l'aide à l'élève relève, en premier ressort, de l'école. Celle-ci doit notamment fournir aux professeurs des conditions d'enseignement qui leur permettent d'accorder plus d'attention et de temps aux élèves qui connaissent des problèmes. Dans les écoles primaires qui reçoivent majoritairement des enfants provenant de milieu défavorisé, on devrait diminuer le ratio élèves/professeur et augmenter les ressources d'aide professionnelle (orthopédagogues, psychologues, etc.) aux je[illegible] en difficultés.

Le ministère propose également « d'adapter et de développer des services à la petite enfance afin d'assurer une entrée réussie à l'école aux enfants des milieux économiquement faibles et aux enfants handicapés ». Certaines mesures en ce sens ont déjà été prises par le ministère de l'Éducation en septembre dernier, notamment la maternelle à demi-temps à 4 ans et plein temps à 5 ans pour les enfants de certains quartiers pauvres de Montréal et de Québec. On ne peut que souhaiter qu'un tel service soit étendu à l'ensemble des milieux défavorisés du Québec. Il s'agit d'une mesure véritablement préventive en ce sens qu'elle est instaurée dès le début du cheminement scolaire de l'enfant. Pour s'avérer vraiment utile, un tel effort doit trouver son prolongement tout au long du primaire, par des mesures d'appui suffisantes.

Une autre action proposée dans le document ministériel consiste à « appuyer financièrement les écoles secondaires, les écoles pour raccrocheurs, les centres d'éducation des adultes dans l'élaboration de projets concertés avec les élèves, l'équipe-école, les parents, les agents socio-économiques et les organismes volontaires d'éducation populaire ». Voilà une suggestion fort pertinente et prioritaire aux yeux du Conseil puisqu'il y aura toujours un certain nombre de jeunes qui, pour diverses raisons, ne peuvent réussir dans le même moule scolaire que les autres. Ces jeunes ont besoin de formules alternatives. Le nombre d'écoles pour raccrocheurs, appelées également « écoles de chance », est encore aujourd'hui très limité et il y aurait certainement avantage à ce que chaque commission scolaire en ait une sur son territoire. De tels établissements représentent l'une des rares alternatives pour l'élève qui, pour diverses raisons, s'avère incapable de réussir dans l'encadrement offert par le secteur régulier.

« Ici, tu n'es pas surchargé par sept matières différentes toutes morcelées. [...] Tu peux avoir seulement trois matières à faire. [...] On ne t'oblige pas à sauter sans cesse d'une matière à l'autre. »

« Les professeurs sont des confidents ; ils nous aident de toutes sortes de façons ; tu leur parles comme à des amis, tu peux compter sur eux, ils sont là pour nous. »

« Ici, tu as un professeur à toi tout seul et tu ne te fais pas traiter de retardé ou d'imbécile si tu ne comprends pas [...] le prof est disponible et n'a pas comme première préoccupation son programme à remplir. »

(Jeunes d'une école pour « raccrocheurs »)[30]

On sait qu'un certain nombre de jeunes considérés comme « perdus » par l'école régulière trouvent dans l'école pour raccrocheurs, un climat de responsabilisation, une souplesse d'horaire et une formule d'apprentissage individualisé qui leur permettent d'accéder au diplôme d'études secondaires. À l'heure actuelle, les taux de diplômation dans ce type d'école oscillent entre 10 et 20 pour cent[31]. À prime abord, ces taux de réussite peuvent paraître faibles mais, compte tenu de la clientèle desservie par ces établissements et des maigres ressources dont ils disposent, on ne peut s'attendre à 80 % de réussite.

30. Témoignages tirés de : Marthe HENRIPIN et Lucie PROULX, *« Les écoles de chance » : l'école le Virage*, ministère de l'Éducation, 1986, p. 17 et 24.

31. *Ibid.*, p. 55 ; voir également les tomes 2 et 3 de la même série concernant, respectivement, l'école Marie Anne et la Nouvelle École.

Afin d'améliorer le taux de réussite dans les « écoles de chance », il serait important de bien soutenir financièrement ces établissements et de mener des recherches-actions afin d'évaluer les formules ou approches qui peuvent augmenter les possibilités de réussite chez cette clientèle.

***« On pourrait fonctionner par modules (d'enseignement). L'élève va à son rythme et, s'il a besoin d'aide, le prof va le voir. Je pense que ça serait mieux. »* (Stéphanie, 17 ans)**

L'appui financier à des projets concertés avec les élèves, les parents, les agents socio-économiques et les organismes volontaires d'éducation populaire pourrait permettre de stimuler la création de liens entre l'école et son environnement communautaire. L'implication des élèves dans de tels projets pourrait constituer un pas intéressant vers une meilleure utilisation de leur potentiel. Les jeunes peuvent se révéler des partenaires précieux dans l'aide à apporter à leurs pairs puisqu'ils sont particulièrement bien placés pour les comprendre.

Une autre piste d'action avancée par le ministère consiste à « appuyer un « blitz » d'incitation au retour à l'école pour les jeunes qui ont abandonné et qui n'ont que quelques crédits à compléter pour obtenir leur diplôme ». Une telle mesure n'a de chance réelle de succès que si on propose aux jeunes concernés une nouvelle formule d'enseignement mieux adaptée à leurs besoins et leurs attentes. De plus, il serait opportun de demander l'aide d'ex-décrocheurs pour réaliser une telle opération.

Le ministère suggère, par ailleurs, de « repérer et faire connaître des modèles et des expériences mis en oeuvre dans les écoles, par exemple, des expériences d'intégration des matières pour les élèves sur le point de décrocher ou des expériences de groupes d'élèves et de groupes d'enseignants ou d'enseignantes ». C'est une piste d'action très intéressante puisqu'il s'agit là d'une façon de reconnaître l'initiative d'enseignants, de professionnels et de directeurs et de favoriser la souplesse des approches. Sans être une panacée, l'intégration des matières[32] est intéressante pour les élèves à risque puisque les décrocheurs déplorent systématiquement le fait que les matières enseignées soient abstraites et peu liées aux réalités concrètes de la vie. L'intégration des matières n'est pas encore très répandue et on aurait avantage à créer et à diffuser davantage d'outils pédagogiques à cette fin. Bien que cette méthode soit plus facile d'application au primaire, il est possible, avec la collaboration et la concertation des enseignants, de faire de l'intégration des matières au secondaire. On doit donc mettre en place au secondaire des conditions qui facilitent l'intégration des matières ou, à défaut, utiliser d'autres approches et outils pédagogiques permettant de rattacher la matière vue à des réalités signifiantes pour l'élève.

2.5 La voie de l'adaptation du calendrier scolaire

La solution au problème de l'abandon des études ne réside certainement pas dans des formules d'aménagement du calendrier scolaire. Pourtant, le ministère propose différentes mesures qui visent à resserrer ou à rendre plus homogène l'application du calendrier scolaire sur l'ensemble du territoire québécois. Ces suggestions ne sont pas étrangères au fait qu'il y a un certain relâchement dans les commissions scolaires en ce qui a trait à l'application des 180 jours d'enseignement prévus au calendrier ; la moyenne québécoise serait de 172 jours, soit 8 jours de moins que ce qui est prescrit. Le respect du nombre de jours d'enseignement prévu au calendrier scolaire semble justifié. Cependant, cet aspect concerne peu la prévention de l'abandon scolaire. Les jeunes considèrent qu'ils passent déjà suffisamment de temps à l'école et il importe d'abord et avant tout de s'interroger sur la façon dont est utilisé actuellement le temps accordé à l'enseignement. Comme le note Postlethwaite[33] : « le temps

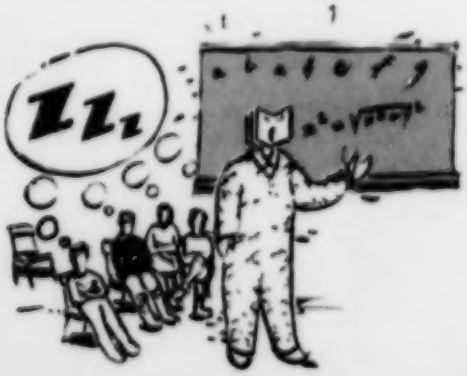

32 L'intégration des matières consiste à rattacher les différentes matières enseignées à un thème commun et bien concret, par exemple, la forêt, le réseau routier, la ferme, etc. Ainsi, le thème choisi sera exploité en lecture, en écriture et en mathématiques.

33 T. N. POSTLETHWAITE, « La réussite et l'échec scolaires », *Perspectives*, 10, 3, 1980, p. 278.

consacré à l'apprentissage est une chose; la proportion de ce temps effectivement consacré à un apprentissage véritable en est une autre. Cummings (1979) indique qu'au Japon cette proportion est d'environ 90 % de l'heure de classe, tandis que dans la région de Chicago, aux États-Unis, elle est d'environ 65 % ». On doit donc chercher à mieux utiliser le temps déjà disponible pour l'enseignement et les journées pédagogiques plutôt que de chercher à allonger ou à normaliser davantage le calendrier scolaire.

***« On passe 7 heures par jour à l'école ! S'ils ne sont pas capables de faire quelque chose avec nous dans ce temps là ! »*[34] (Étudiant au secondaire)**

2.6 La voie de l'organisation scolaire

La cinquième voie d'action proposée par le ministère concerne les façons de faire de l'école, c'est-à-dire l'organisation scolaire. Il s'agit certainement de l'un des aspects les plus importants de tout programme visant l'accroissement de la réussite scolaire, puisqu'il exerce un impact direct sur la qualité de vie de l'élève à l'école. L'organisation scolaire comprend plusieurs éléments : l'heure du début et de la fin des cours ; l'horaire et la disponibilités des services d'aide et des activités parascolaires ; le temps disponible entre les cours, les mécanismes de consultation et de représentation des élèves, etc... Ce sont de telles dimensions qui touchent le plus les jeunes et qui font la différence entre une école agréable et motivante et une autre qu'on désire quitter au plus vite. Malheureusement, la proposition ministérielle, de façon générale, développe peu ces aspects. De plus, elle est muette concernant les droits, les pouvoirs et la participation active des élèves dans les mécanismes de consultation et de décision qui, pourtant, les concernent au premier rang.

La première mesure suggérée par le ministère dans cette voie touche la modification éventuelle de l'âge d'admission à l'école. Même si une certaine proportion d'élèves qui entrent relativement jeunes à l'école connaissent un peu plus de difficultés que leurs aînés de quelques mois, la majorité d'entre eux réussit tout de même bien au primaire. Il est tout à fait improbable que l'âge d'admission à l'école soit un facteur significatif dans le processus du décrochage. Mentionnons, à titre d'exemple, le cas de la France où les enfants intègrent le réseau scolaire à l'âge de trois ou quatre ans et où le taux de décrochage n'est pas supérieur à celui du Québec.

La deuxième mesure identifiée dans la proposition ministérielle concerne le découpage du primaire en trois cycles (plutôt que deux) en intégrant un temps fort d'évaluation à la fin de chaque cycle afin de mieux situer le cheminement de l'élève. Il est improbable qu'une telle mesure puisse contribuer à diminuer le nombre d'échecs et d'abandons scolaires. De plus, la multiplication des temps d'évaluation risquerait d'alourdir encore un peu plus le travail des professeurs qui, la plupart du temps, connaissent suffisamment leurs élèves pour identifier ceux qui présentent un retard d'apprentissage. On doit tenir compte du fait que le temps consacré à l'évaluation n'est plus disponible à l'enseignement comme tel. À l'heure actuelle, l'évaluation requiert déjà passablement de temps dans la tâche de l'enseignant.

Un troisième moyen d'action suggéré par le ministère de l'Éducation touche l'instauration de mesures visant un passage plus harmonieux du primaire au secondaire et une intégration réussie au nouvel environnement scolaire. À ce sujet, plusieurs écoles secondaires ont adopté, au fil des ans, des mesures qui gagneraient à être mieux connues. Par exemple, dans quelques polyvalentes, on a instauré des groupes fermés pour les élèves de 1re et 2e secondaire ; ces groupes sont logés dans un secteur spécifique de l'école. Comme au primaire, le jeune se retrouve avec le même groupe dans la plupart des matières, ce qui lui permet de mieux connaître les autres et de se sentir moins isolé dans son nouvel environnement scolaire.

Par ailleurs, les journées d'accueil pour les jeunes qui débutent leur 1re secondaire constituent un excellent moyen de favoriser une bonne intégration de l'élève à

34 « *Apprendre pour de vrai* », p. 29.

son nouveau milieu scolaire. C'est l'occasion idéale pour présenter le personnel et les services offerts par l'école et d'atténuer la méfiance que certains jeunes peuvent ressentir envers les professionnels non-enseignants. Pour la présentation des ressources d'aide disponibles à l'école, il serait intéressant de recourir à des témoignages de jeunes qui ont utilisé ces services afin d'en illustrer, de façon crédible et vivante, les avantages.

Des formules de tutorat ou de parrainage des nouveaux élèves par des professeurs ou des étudiants du 2e cycle du secondaire pourraient être mises à l'essai afin de guider et aider l'élève qui fait son entrée au secondaire. Une telle implication peut se révéler fort enrichissante pour les élèves plus âgés et devrait être encouragée et reconnue par les directions d'école en y accordant, par exemple, des crédits de formation personnelle et sociale.

Des élèves du secondaire devraient être invités à rencontrer les jeunes de sixième année du primaire afin de leur faire part du vécu à l'école secondaire, de répondre à leurs interrogations et de les rassurer. Actuellement, ce sont surtout des directeurs d'écoles secondaires qui rencontrent les jeunes de sixième année. Il serait souhaitable que les directeurs confient ce genre d'activités à des élèves du secondaire, de sorte que les jeunes du primaire se sentent plus à l'aise et hésitent moins à poser des questions ; un pair est plus accessible qu'un directeur d'école, si bien intentionné soit-il.

Le soutien aux devoirs et aux leçons devrait également être accru, notamment par la disponibilité d'une personne-ressource et d'un local ouvert sur l'heure du midi et immédiatement après la fin des cours pour aider les jeunes qui éprouvent des difficultés et ont besoin de plus amples explications ; des professeurs et des élèves pourraient agir comme personnes-ressources. Les parents peuvent également apporter de l'aide à leurs enfants à la maison, si on leur donne le minimum de connaissances nécessaires sur les types de devoirs qui sont demandés et sur la façon d'aider. En septembre et en janvier, l'école primaire devrait offrir aux parents des séances d'information sur les types de devoirs donnés aux enfants durant le calendrier scolaire ainsi que sur les façons de soutenir ceux-ci dans l'accomplissement de leurs travaux. Les jeunes qui ont été consultés en 1990 par les Commissions scolaires de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine[35] ont mentionné que, dans l'aménagement des journées à l'école, on devrait laisser davantage de place à l'accomplissement des devoirs et des leçons.

Une information scolaire et professionnelle adéquate est également un élément à considérer lorsqu'on vise la réussite du plus grand nombre d'élèves. Plusieurs jeunes connaissent peu les exigences réelles du marché du travail et, de ce fait, sous-estiment l'importance du diplôme d'études secondaires. De plus, une bonne orientation permet au jeune de développer la connaissance de ses goûts et de ses aptitudes, contribuant ainsi à rendre son cheminement scolaire plus signifiant et motivant. En ce sens, il importe que les parents et le conseiller en orientation respectent rigoureusement les goûts exprimés par le jeune afin d'éviter que celui-ci ne s'engage dans une voie qu'il abandonnera tôt ou tard, faute d'intérêt suffisant. Certains conseillers dirigent trop les jeunes en fonction des seuls besoins du marché du travail. De même, les étudiants qui montrent une préférence pour les sciences humaines sont parfois fortement incités à choisir les sciences pures ou les sciences de la santé au cégep, « parce que ça ouvre toutes les portes ».

Selon le Conseil supérieur de l'éducation[36], il y aurait en moyenne au secondaire, un conseiller d'orientation pour 875 élèves, ce qui en dit long sur les possibilités pour l'élève d'obtenir un service individualisé. D'une part, les services d'orientation comportent souvent une liste d'attente et, d'autre part, l'information que le jeune y trouve ne correspond pas toujours à ce qu'il cherche. On doit donc chercher à augmenter à la fois la quantité et la qualité des ressources d'aide à l'élève en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

35 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, *Vivre à l'école*, mai 1990.

36 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation, Les publications du Québec, novembre 1989, p. 95.

Le ministère de l'Éducation devrait, lui-même ou par l'entremise de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle, produire et rendre disponible dans toutes les école secondaires du matériel d'information décrivant les différents métiers et les diverses professions, ceci afin de mieux informer les élèves de la nature des tâches reliées aux différentes carrières ainsi que sur les possibilités d'emploi. On ne doit pas se contenter de « vendre » la formation professionnelle et les métiers aux jeunes ; on se doit de mieux les faire connaître.

« En plus des cours-matières, ce que ça prendrait, au secondaire, c'est des cours-expériences. Qu'ils fassent venir des gens qui pratiquent des professions, qui font des métiers, qui étudient à l'université [...] »[37]
(Étudiant au cegep)

Actuellement, l'éducation au choix de carrière est offerte relativement tard dans le cheminement de l'élève, soit en 3e secondaire. Initialement, le programme d'éducation au choix de carrière devait s'étendre de la 1re secondaire à la 5e secondaire. Malheureusement, l'ajout d'un cours de sciences physiques en 2e secondaire a fait en sorte que la plupart des écoles ont éliminé l'éducation au choix de carrière en 1re et en 2e secondaire. Il s'agit là d'un choix discutable. Par ailleurs, plusieurs élèves reprochent au cours d'éducation au choix de carrière d'être trop axé sur la théorie et certains mentionnent le manque de préparation de l'enseignant qui le dispense. On devrait donc s'assurer, d'une part, de la formation adéquate des personnes qui enseignent cette matière. D'autre part, l'organisation de visites en entreprise et d'exposés donnés par des travailleurs provenant de différents secteurs contribueraient à rendre le cours plus vivant et plus concret. L'école pourrait, par exemple, solliciter la participation de jeunes travailleurs diplômés de l'école et exerçant un métier ou une profession dans la communauté.

37 « *Apprendre pour de vrai* », p. 31.

Conclusion et recommandations

Malgré l'adoption du thème « L'élève, au cœur des préoccupations », les mesures avancées dans le document ministériel laissent pressentir que l'école, c'est l'affaire de tout le monde sauf celle des élèves. On y parle abondamment de sensibiliser les parents, de valoriser les enseignants, d'associer des partenaires sociaux et des partenaires économiques mais on néglige complètement le rôle actif de l'élève dans un projet qui, pourtant, vise sa propre réussite. On aura beau valoriser la formation et mobiliser les ressources, si on n'associe pas les jeunes à l'amélioration de leur milieu de vie scolaire, ils continueront de quitter l'école en grand nombre. Il ne saurait y avoir de véritable réussite scolaire sans la participation de l'élève. Celui-ci doit être partie prenante de tout projet éducatif. Il est le principal artisan de son développement et le premier responsable de sa formation. Son implication active est essentielle dans l'ensemble des démarches éducatives qui s'adressent à lui.

La prévention de l'abandon scolaire doit commencer, essentiellement, entre les quatre murs de l'école et de la classe. Dans cette optique, les aspects organisationnels et humains du milieu de vie des élèves sont d'une importance primordiale. Ce sont d'ailleurs les éléments auxquels les élèves accordent le plus d'importance et qui exercent une influence déterminante sur leur motivation et leur persévérance à l'école. À la lecture du document ministériel d'orientation, le Conseil constate que bien peu de cas est fait du milieu de vie de l'école secondaire et des aspects humains qui y sont liés.

Comme l'indiquent à peu près toutes les consultations menées depuis dix ans, beaucoup de jeunes ne sont pas heureux à l'école secondaire, autant parmi les diplômés que parmi ceux qui abandonnent en cours de route. Conscients de constituer la raison d'être de l'école, ils se sentent aliénés par le fait de ne pas être consultés ni impliqués dans les décisions qui les concernent directement. L'école, comme milieu de vie, ne correspond pas à leur image. Certains persistent jusqu'au bout parce qu'ils sont profondément convaincus que leur diplôme leur permettra d'obtenir quelque chose de mieux, que ce soit sur le marché du travail, au cégep ou à l'université. Par contre, le tiers des jeunes abandonnent, convaincus que l'école n'a pas été faite pour eux.

Malgré le fait que les adolescents d'aujourd'hui soient plus éveillés et souvent plus autonomes que ceux d'il y a vingt-cinq ans, plusieurs écoles secondaires ont conservé la même culture de l'autorité, le même type de discipline qu'autrefois, brimant l'enthousiasme et le droit des élèves qui veulent participer pleinement à la détermination de leurs conditions de vie scolaire. On contrôle de façon serrée les conseils étudiants, les considérant comme une menace potentielle à l'ordre établi. Plutôt

que de faire en sorte que les regroupements d'étudiants deviennent des partenaires dynamiques de la direction, c'est à dire des antennes branchées sur les besoins et les attentes des élèves, on se contente, le plus souvent, de leur déléguer l'organisation des « parties ».

Alors que les jeunes sont sans cesse sondés et consultés par les firmes de publicité comment se fait-il que dans le système d'éducation, ils soient les premiers concernés et les derniers consultés ?

Le manque d'écoute des adultes et l'absence de pouvoirs sur l'environnement dans lequel ils passent 7 heures par jour pendant 10 mois de l'année n'est certes pas de nature à les stimuler, à les responsabiliser et à les aider à persévérer. D'ailleurs, bon nombre d'élèves qui travaillent à temps partiel avouent se sentir davantage responsabilisés et valorisés dans leur milieu de travail qu'à l'école. Dès lors, personne ne se surprendra de voir leur motivation battre de l'aile.

Les jeunes doivent constituer une véritable ressource active au sein de leur milieu de vie scolaire. Plutôt que de leur « faire subir » l'école, permettons-leur de la bâtir.

Pour y arriver, les élèves ont besoin d'une véritable voix au chapitre pour mieux adapter l'école à leur image, de façon à ce qu'il leur soit plus agréable de la fréquenter et qu'ils aient le goût de persévérer. Aussi, l'école doit tout mettre en œuvre afin de les consulter et de les impliquer dans les décisions qui touchent leur milieu de vie scolaire, notamment en ce qui a trait à l'horaire des cours et des activités, à la disponibilité des services complémentaires (services d'aide et activités parascolaires) et aux règlements de l'école.

Le Conseil identifie donc une première voie d'action prioritaire. Celle-ci concerne l'école secondaire. *Elle consiste à mettre en place* des conditions favorisant l'émergence d'un véritable milieu de vie dans les écoles secondaires, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, de façon à stimuler la réussite du plus grand nombre d'entre eux.

À cette fin, le Conseil recommande au ministre de l'Éducation de :

1) **Promouvoir et soutenir, dans l'ensemble des écoles secondaires, un meilleur développement et un meilleur fonctionnement des mécanismes de représentation et de consultation des élèves. À titre de première démarche, le ministère de l'Éducation devrait mener une vaste enquête auprès des jeunes œuvrant au sein des conseils étudiants et des autres structures de représentations des élèves, afin d'identifier les problèmes auxquels ils font face et les voies d'amélioration qu'ils suggèrent.**

Afin de favoriser l'émergence d'un véritable milieu de vie dans les écoles secondaires, il est essentiel que les autorités scolaires dotent les conseils étudiants ou tout autre structure de représentation des élèves, de pouvoirs et de moyens d'action concrets afin que les élèves soient davantage consultés et écoutés dans les processus de prise de décisions qui touchent leur qualité de vie à l'école. Le soutien aux élèves qui s'impliquent dans les conseils ou associations d'étudiants devrait être assuré par un membre du personnel de l'école, par exemple, un enseignant dont on aura réduit la tâche en conséquence. Soutenir l'action des représentants des élèves implique également de leur donner accès à des outils de communication tels que la radio et le journal étudiants. Par ailleurs, les autorités scolaires devraient reconnaître sous forme de crédits de formation, le travail des jeunes qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à l'amélioration de l'école.

On devrait également s'assurer, à l'intérieur des conseils étudiants ou par des mécanismes de représentation spécifique, que les élèves à risque soient également consultés et représentés auprès des autorités scolaires. On pense,

par exemple, aux élèves des cheminements particuliers de formation. Ceux-ci doivent également pouvoir guider leurs enseignants et la direction de l'école vers des mesures susceptibles d'améliorer leur qualité de vie à l'école et de les mener à la réussite. À l'aide d'une personne-ressource, enseignant ou professionnel, on doit aller chercher l'avis de ces jeunes, souvent timides, et les supporter dans l'expression de leurs besoins et de leurs attentes afin d'adapter leurs conditions d'apprentissage en conséquence.

2) Amender la *Loi sur l'instruction publique* afin d'accroître la représentation des élèves au sein du conseil d'orientation de chaque école secondaire.

Les fonctions et les pouvoirs du conseil d'orientation de chaque école, tels que définis par la *Loi sur l'instruction publique*[38], sont importants. Le conseil d'orientation participe à la détermination de presque tous les aspects qui ont un impact sur le vécu scolaire des élèves. Actuellement, la Loi limite la participation des élèves au sein du conseil d'orientation à deux représentants. Pourtant, on ne fixe pas de limite dans le cas des représentants des enseignants et on spécifie que les parents doivent être en nombre au moins égal au nombre total des représentants des autres groupes. Ainsi, on retrouve habituellement deux étudiants pour sept ou huit parents, ce qui donne bien peu de poids à la voix des élèves. Les élèves devraient être en nombre au moins égal à celui des parents.

3) Assurer la présence de trois étudiants au sein du Conseil supérieur de l'éducation.

Le Conseil supérieur de l'éducation est le principal organisme aviseur du ministère de l'Éducation. Il est symptomatique de constater qu'aucun étudiant ne siège à cet important conseil alors qu'on y retrouve pourtant des gens de tous horizons[39]. Parmi les vingt-quatre membres du Conseil, on retrouve des cadres scolaires, des directeurs d'école et des enseignants en nombre à peu près égal. La nomination au Conseil supérieur de l'éducation de trois étudiants, qu'ils soient de niveau secondaire ou collégial, constituerait un geste bien concret du ministre de l'Éducation afin de reconnaître l'importance de l'élève au sein de l'appareil scolaire.

4) Voir à ce que des étudiants soient présents au sein de la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation.

La Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation est chargée de faire des suggestions au Conseil sur tout ce qui touche l'enseignement secondaire. Cette importante commission compte quinze membres nommés par le Conseil. On n'y retrouve, malheureusement, aucun étudiant[40]. Encore une fois, dans le but d'accroître la présence et la participation des élèves à tous les niveaux de l'appareil scolaire, le Conseil supérieur de l'éducation se doit d'accorder une place aux étudiants au sein de sa commission de l'enseignement secondaire. On pourrait choisir des élèves de 4e ou 5e secondaire ou des étudiants de niveau collégial qui ont un souvenir récent de leur vécu à l'école secondaire.

5) Favoriser, dans chaque école, l'adoption d'une grille-horaire plus souple, permettant aux élèves de rencontrer leurs professeurs en dehors des heures de cours.

Les élèves sont unanimes à déplorer le manque de temps dont ils disposent pour rencontrer leurs professeurs. Des horaires moins compressés permettraient de dégager plus de temps entre les cours et après les cours pour permettre aux élèves de rencontrer les enseignants ou les autres ressources d'aide de l'école. Il s'agit là d'un élément important pour favoriser l'aide aux élèves et une meilleure qualité de vie à l'école.

6) Offrir au personnel scolaire davantage d'activités de perfectionnement concernant : les relations humaines avec les élèves ; la culture et les valeurs des jeunes ; l'approche de l'élève en difficulté ; l'organisation d'activités éducatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Certaines demi-journées devraient être consacrées à échanger avec les élèves sur différents aspects de la vie en classe.

Le perfectionnement des enseignants concerne habituellement l'enseignement des matières académiques. Afin de permettre l'établissement de relations maître-élève plus harmonieuses et de favoriser l'émergence d'un milieu scolaire plus humain et plus chaleureux, on doit faire davantage de place à des thèmes comme les relations humaines avec les élèves, l'approche du jeune en difficulté, l'organisation de sorties éducatives avec les jeunes, etc.

7) Développer pour les professeurs qui sont démotivés et même « décrochés », après plusieurs années dans l'enseignement, des formules de retraite anticipée, de congé sabbatique, d'affectation à d'autres tâches dans l'école, dans la

38 *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q. c.I-13.3, art. 55.

39 La composition du Conseil est décrite dans le Rapport annuel 1990-1991, p. 19-20.

40 *Ibid.*, p. 24-25.

commission scolaire ou dans une autre organisation du monde de l'éducation, de tutorat auprès de jeunes enseignants ou tout autre possibilité de varier leurs tâches.

La démotivation de nombreux enseignants est ressentie durement par les élèves et les prive de leur droit à recevoir un enseignement de qualité. On doit donc tout mettre en oeuvre pour identifier ces professeurs « décrocheurs », les aider à se ressourcer ou à réorienter, provisoirement ou définitivement, leur carrière.

8) Faciliter l'implication des enseignants et des autres membres du personnel de l'école dans des activités ou des services de tutorat, d'animation et de supervision d'activités pour les élèves.

Les directions d'école devraient de plus, inclure ces responsabilités et ce type d'implication dans l'évaluation des enseignants et celle des autres membres du personnel de l'école. L'engagement de ces personnes auprès des élèves devrait être reconnu et encouragé par la direction de l'école.

9) Rendre obligatoire, au milieu et à la fin de chaque année scolaire, l'évaluation des cours par les élèves, de façon à ce que ces derniers puissent suggérer à leurs enseignants et à la direction de l'école des moyens d'améliorer les cours.

10) Faire participer les élèves, en début d'année scolaire, au choix des moyens d'évaluation (examens, travaux, etc.) qui seront utilisés. De plus, dans la correction des travaux des étudiants, les enseignants devraient identifier aussi bien les points forts que les points faibles des élèves, de façon à faire de l'évaluation une activité plus positive.

11) Développer des formules de tutorat de façon à ce que tous les élèves aient un adulte qui les accompagne et les conseille du début à la fin de leur cheminement scolaire au secondaire. Les professeurs, les professionnels non-enseignants et même des élèves de 4e ou 5e secondaire pourraient agir comme tuteurs.

12) Prévoir, dans chaque école, un local particulier[41] où l'élève éprouvant des difficultés peut trouver, en tout temps, l'écoute et l'aide d'un adulte.

41 Consulter à ce sujet les expériences décrites par Marthe HENRIPIN et Lucie PROULX dans *Le local-oasis, un lieu d'accueil permanent dans l'école pour enrayer le processus du décrochage* (Tomes 1 et 2), ministère de l'Éducation, 1988.

13) Soutenir la création et la diffusion de matériel didactique et pédagogique permettant l'intégration des matières ou le rattachement de la matière étudiée à des réalités concrètes de la vie du jeune afin d'atténuer le caractère abstrait des matières enseignées et de mieux faire comprendre aux élèves la raison et l'utilité des notions qui leur sont présentées.

Pour beaucoup d'élèves du secondaire, ce qu'on enseigne à l'école paraît trop souvent abstrait et peu branché sur les réalités de la société et du monde du travail. Combien de jeunes avouent leur manque d'intérêt pour des cours ou des notions dont on ne leur a expliqué ni le sens ni l'utilité concrète ? Cette méconnaissance décourage leur désir d'apprendre et compromet leurs chances de réussite.

« Dans les mathématiques du secondaire, on nous disait : « cela servira plus tard ». Moi je voulais aller en techniques du bâtiment ; tout ce qu'il me fallait, c'est 2+2 et diviser ! Pourquoi ne le disaient-ils pas que c'était pour développer la pensée, pour habituer à résoudre des problèmes ? »

« Au secondaire les sciences, c'est une machine à appliquer des formules. C'est comme si ça n'avait aucun rapport à la réalité. »
(Étudiants au cegep[42])

Il est donc essentiel que les enseignants démontrent régulièrement à leurs élèves la pertinence des notions qu'ils apprennent et qu'ils illustrent le plus possible les concepts à l'aide d'exemples bien concrets et signifiants pour eux. À cette fin, différents outils pédagogiques doivent être mis à la disposition des enseignants. L'intégration des matières est un exemple de moyen permettant de rattacher les notions vues dans les différentes matières à des réalités concrètes. Il en existe d'autres qui ont été développés dans certaines écoles ou commissions scolaires et qu'il suffirait de mieux faire connaître.

14) Sensibiliser régulièrement les élèves à l'importance des études et du diplôme en tenant, au début de chaque année scolaire, une journée thématique visant particulièrement les étudiants de 3e secondaire.

Il faut prendre le temps d'expliquer aux jeunes l'importance de compléter leurs études. Les abandons sont parti-

42 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, « *Apprendre pour de vrai* », p. 28.

culièrement nombreux à partir de la 3e secondaire. C'est donc le meilleur temps pour sensibiliser les élèves aux conséquences du décrochage et à la valeur du diplôme sur le marché du travail. L'un des moyens les plus efficaces de toucher l'élève consiste à faire témoigner des jeunes qui ont vécu le décrochage et qui sont revenus aux études, des jeunes diplômés qui ont obtenu un emploi et d'autres qui étudient maintenant au cégep. De tels témoignages sont très crédibles pour le jeune ; ils illustrent concrètement, aux yeux de l'élève, la valeur des études et du diplôme.

15) Améliorer les services d'orientation scolaire et professionnelle aux étudiants et le cours d'éducation au choix de carrière afin de mieux guider le jeune dans le choix d'un métier ou d'une profession ainsi que sur les possibilités réelles d'embauche sur le marché du travail.

Les services d'orientation scolaire et professionnelle, le programme d'éducation au choix de carière ainsi que les cours optionnels offerts à l'école sont des moyens qui peuvent stimuler la curiosité, l'intérêt et la motivation de l'élève en permettant à ce dernier d'explorer sa personnalité, ses goûts, ses talents et d'acquérir des connaissances sur les réalités des métiers, des professions et du marché du travail. Au chapitre des services d'orientation, on doit investir davantage dans la quantité de professionnels présents à l'école ainsi que dans la qualité et la disponibilité du matériel d'information (écrit, informatisé ou audio-visuel). Le programme d'éducation au choix de carrière devrait s'étaler de la 1re à la 5e secondaire, comme il était prévu initialement, et être dispensé par des enseignants formés adéquatement qui pourraient rendre le cours plus vivant en y incluant des visites en milieu de travail et en invitant de jeunes travailleurs, de jeunes professionnels et des étudiants du post-secondaire à venir rencontrer les élèves.

16) Soutenir les commissions scolaires présentant des projets d'écoles ou de programmes particuliers s'adressant aux élèves sur le point de décrocher ou à ceux qui ont déja quitté l'école et à qui il ne manque que quelques crédits pour obtenir leur diplôme.

Il est illusoire de croire qu'un seul moule de formation académique convient à tous les jeunes. Il y aura toujours une proportion non négligeable d'élèves qui, pour diverses raisons, ne peuvent réussir dans le type de programme et d'encadrement actuel. Ces jeunes ont besoin de formules alternatives, que ce soit en termes d'école, de programme ou de pédagogie, qui leur permettent, eux aussi, de réussir. On doit donc soutenir localement le développement, le fonctionnement et l'évaluation de tels projets. À l'heure actuelle, les quelques rares « écoles de chance » et projets alternatifs d'enseignement pour élèves sur le point de décrocher sont portés à bout de bras par une poignée d'individus engagés envers les jeunes et qui tentent de mener à la réussite ceux qui sont considérés comme perdus par le système régulier. Ces directeurs et ces enseignants disposent de peu de moyens pour accroître le rayonnement et l'efficacité de leurs projets. Le ministère de l'Éducation doit leur accorder un meilleur soutien et, à cet effet, prévoir un programme spécifique d'aide. Cette aide doit toucher l'implantation et le fonctionnement des projets mais, également l'évaluation nécessaire afin d'en accroître l'efficacité.

Par exemple, il peut s'agir de la création d'un programme d'alternance études/travail à partir de la 3e secondaire, de l'essai de formules d'enseignement individualisé par modules selon un horaire souple, de cours par correspondance pour ceux à qui il ne manque que quelques crédits pour obtenir leur diplôme ou d'écoles alternatives, d'« écoles de chance », où les élèves trouveront des professeurs attentifs, un enseignement individualisé basé sur l'autonomie et la responsabilisation. Toutes les formules sont à considérer par les autorités locales avec l'appui du ministère de l'Éducation.

17) Stimuler l'intérêt, la motivation et la connaissance de soi par de véritables cours optionnels.

Dans l'organisation scolaire, les cours optionnels sont fort limités dans le programme actuel, ce qui laisse peu de place à l'expérimentation. Le jeune a peu de possibilités de choisir des cours qui correspondent à ses goûts et à ses aptitudes. De plus, il arrive souvent que le choix des rares cours optionnels doive se faire en fonction des prérequis collégiaux. Afin de soutenir la motivation du jeune et son intérêt à expérimenter des disciplines autres que les matières de base, on doit lui offrir de «vrais» cours optionnels qui lui permettront de cheminer dans l'exploration de ses goûts et de ses aptitudes et de maintenir sa motivation à persévérer. Ces cours doivent être disponibles dès la 2e secondaire. Enfin, on devrait mettre autant d'emphase sur les les cours de sciences humaines, de littérature, d'art et de technologie qu'on en met sur les cours de mathématiques et de sciences de la nature.

18) Évaluer différentes formules de regroupement des élèves les plus forts au premier cycle du secondaire afin de vérifier dans quelle mesure ces regroupements permettraient à la fois de stimuler davantage les élèves les plus performants académiquement et de laisser plus de temps aux enseignants des classes régulières pour aider leurs élèves.

Actuellement, au sein des classes régulières dont la clientèle est hétérogène, la stimulation des élèves les

plus forts et, simultanément, la réussite du plus grand nombre d'élèves sont deux objectifs qui, sans être contradictoires, apparaissent à tout le moins, nettement en concurrence. Dans cette optique, on devrait étudier différent types de regroupements des élèves les plus forts afin de permettre aux enseignants des classes régulières d'apporter un peu plus d'aide aux élèves moyens ou faibles académiquement. Depuis quelques années certaines polyvalentes ont créé des groupes « homogènes forts » en 1re et 2e secondaire. Il serait important d'évaluer dans quelle mesure cette formule peut permettre d'enrichir la formation des élèves les plus forts tout en donnant de meilleures chances de réussite aux élèves des classes régulières.

19) Poursuivre les efforts de revalorisation de la formation professionnelle et en assouplir les modalités d'accès.

Parmi les facteurs qui ont contribué à hausser le taux de décrochage au cours des dernières années on trouve le relèvement des préalables à l'accession aux programmes de formation professionnelle. Ainsi, les jeunes qui veulent maintenant entreprendre une formation professionnelle doivent, au préalable, avoir obtenu leur diplôme de 5e secondaire. Cette nouvelle exigence vise à améliorer la formation de base et, par extension, la polyvalence des travailleurs qui sont formés. Compte tenu des exigences sans cesse croissantes du marché du travail, liées à l'évolution des technologies, qui touchent même les métiers manuels, le Conseil souscrit aux exigences de formation de base qui ont été instaurées puisqu'elles peuvent contribuer à améliorer la situation de l'emploi pour les jeunes diplômés du secteur professionnel. Cependant, comme le Conseil le soulignait dans son avis sur la formation professionnelle des étudiants[43], il est important qu'on permette au jeune de s'inscrire en formation professionnelle tout en complétant simultanément les cours préalables exigés. Un tel assouplissement permettrait de réduire les risques d'abandon.

43 CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*, juillet 1990, p. 15.

21) **Rendre disponible la maternelle à demi-temps à 4 ans et la maternelle à plein temps à 5 ans dans toutes les écoles recevant une majorité de jeunes provenant de milieu défavorisé ;**

22) **Offrir aux enseignants plus de formation sur les relations humaines avec les jeunes et sur l'intervention auprès du jeune éprouvant des difficultés ;**

Le Conseil identifie une seconde voie d'action prioritaire. Elle concerne l'école primaire et consiste à offrir une aide optimale aux enfants dès le premier cycle du primaire.

L'accroissement de la réussite scolaire passe, de façon évidente, par d'autres chemins que les aménagements du calendrier scolaire ou l'âge d'admission en première année, tel que suggéré dans le document d'orientation du ministère de l'Éducation. Favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves doit plutôt se traduire par la mise en place de mesures extraordinaires d'aide aux enfants en difficulté dès le premier cycle du primaire. Selon le Conseil, l'essentiel de la prévention se situe là. On ne doit pas se contenter de faire du dépistage si les services d'aide comportent des listes d'attente qui hypothèquent, par les délais qu'elles entraînent, les chances de récupération des élèves. Pour y arriver, on doit investir davantage dans les ressources d'aide professionnelle et dans la recherche de formules pédagogiques mieux adaptées à l'enfant qui connaît des difficultés académiques. Il est également important d'impliquer les parents dans la démarche d'aide en les informant régulièrement et en leur donnant des outils leur permettant de soutenir leurs enfants à la maison.

Par conséquent, le Conseil recommande de :

20) **Diminuer le ratio élèves/enseignant dans les écoles primaires recevant un nombre important d'élèves en difficulté ;**

23) **Augmenter les ressources professionnelles (orthopédagogue, psychologue, etc.) d'aide aux élèves éprouvant des difficultés ;**

24) **Soutenir la recherche-action dans les commissions scolaires concernant la réalisation de projets novateurs, par exemple, l'essai de nouvelles méthodes pédagogiques visant à accroître la réussite des élèves éprouvant des difficultés ;**

25) **Soutenir le développement et l'implantation, au sein des classes régulières, de formules d'enseignement favorisant l'entraide et la coopération entre les élèves ;**

26) **Soutenir la création de matériel et la formation du personnel de l'école pour sensibiliser les parents à l'importance des études et les informer de l'aide qu'ils peuvent apporter à leurs enfants pour les devoirs et les leçons ;**

27) **Soutenir la création et la diffusion de matériel didactique et pédagogique permettant l'intégration des matières ou le rattachement de la matière étudiée à des réalités concrètes de la vie du jeune afin d'atténuer le caractère abstrait des matières enseignées et de mieux faire comprendre aux élèves le pourquoi et l'utilité des notions présentées en classe.**

La réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves : un défi individuel et collectif

Pour que les recommandations qui précèdent deviennent des réalités, l'engagement et la concertation de toutes les personnes qui gravitent autour de l'élève sont indispensables. Le Conseil permanent de la jeunesse est profondément convaincu que, par delà toutes les mesures, les programmes et les ressources financières qu'on appliquera à la lutte au décrochage scolaire, rien ne pourra remplacer l'engagement humain et professionnel de ceux et celles qui se dévouent pour que les jeunes réussissent.

Afin de favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves, il est essentiel que chacun fasse sa part : le gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires, les directeurs d'école, les enseignants, les parents et les élèves. On ne saurait faire porter le poids de cette responsabilité à un seul intervenant ou groupe d'individus. Il s'agit d'un défi collectif à relever. Les efforts à consentir sont considérables et doivent même déborder le secteur de l'éducation puisque l'appauvrissement croissant des jeunes familles amène aux portes de l'école de plus en plus d'enfants aux prises avec des difficultés. Cette pauvreté hypothèque dès le départ les chances de succès des mesures, si importantes soient-elles, qui seront mises en application dans le système scolaire. Le plan d'action du ministre de l'Éducation devrait donc faire partie d'une stratégie gouvernementale globale orientée vers la lutte contre la pauvreté et inclure la création d'emploi et l'amélioration de la formation de la main-d'oeuvre.

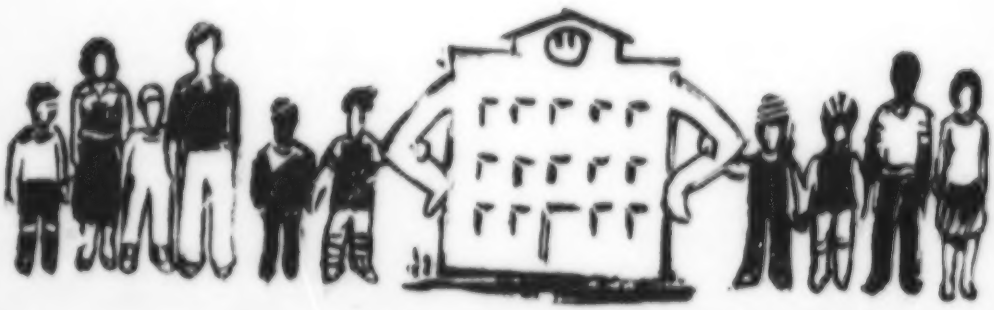

Annexe 1

Principaux changements souhaités par les élèves du secondaire dans le cadre de la consultation menée dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine [44]

1. Les changements souhaités dans les relations entre jeunes et adultes :

Au niveau de la communication, on souhaite :

- qu'il y ait plus de compréhension de la part des adultes ;
- qu'il y ait plus de temps de discussion, de mini-colloques entre jeunes et adultes ;
- que la relation direction-élève et enseignants-élèves soit moins professionnelle et plus amicale, donc davantage d'égal à égal, et qu'on cesse de les prendre « ...pour des personnes à part... » ;
- que le personnel prenne leur repas avec les élèves ;
- que, lorsqu'il y a des problèmes à la sortie des bulletins, l'étudiant puisse rencontrer lui-même le professeur concerné ;

  « ...ce n'est pas seulement aux parents à recevoir les commentaires mais les étudiants aussi ont le droit... »
- que l'on cesse l'utilisation des points de démérite ;
- que les jeunes puissent s'exprimer et soient plus écoutés ;
- que lorsque l'élève a besoin de se confier, que ce soit son professeur qui l'écoute et non « se faire envoyer à la psychologue » qu'il ne connaît pas ;
- qu'on les consulte pour des idées et qu'on tienne compte de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils demandent ;
- beaucoup plus de respect mutuel entre les jeunes et les adultes ;
- qu'il y ait moins de disputes et plus d'efforts pour s'expliquer ensemble ;
- d'être plus près des professeurs.

Au niveau de l'enseignement, on souhaite :

- que les enseignants donnent plus d'explications aux élèves ;
- qu'il y ait une valorisation du rôle de tuteur ;
- que l'on offre des cours accélérés pour ceux et celles qui n'ont pas de difficultés d'apprentissage ;
- qu'on favorise l'autonomie ;
- qu'on ait plus de tolérance face aux erreurs des élèves.

Au niveau du temps et de l'efficacité des enseignants et de la direction on souhaite :

- qu'ils prennent plus de temps et qu'ils se rendent plus disponibles pour rencontrer les élèves qui en ont besoin ;
- qu'ils soient plus ouverts et plus rapides pour approuver les projets des élèves en regard de la vie étudiante ;
- plus d'efficacité, dans la résolution des conflits, pour qu'ils ne s'éternisent pas et qu'ils soient réglés plus rapidement ;
- qu'il y ait plus d'activités en dehors du milieu scolaire ou académique pour mieux apprendre à se connaître.

44 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, *Vivre à l'école*, Rimouski, MEQ, 1990, p. 52-61.

2. Les changements souhaités pour améliorer la vie étudiante :

La participation :

- que l'on favorise la participation des élèves plus faibles ;
- que l'on donne plus de place et d'autonomie aux jeunes pour s'impliquer ;
- que l'on donne plus de temps pour que les jeunes puissent s'impliquer et participer davantage à la vie étudiante ;
- que les jeunes prennent plus leur place ;
- que les professeurs ne soient pas aussi sévères dans les activités comme ils le seraient dans les cours ;
- que les professeurs s'intègrent davantage dans la vie étudiante ;
- rendre les activités para-scolaires plus accessibles à tous et à toutes ;
- organiser un transport particulier pour les activités para-scolaires ;
- impliquer un plus grand nombre d'étudiants dans le processus de consultation, de décision et d'animation des activités.

Le développement de nouvelles activités :

- que les jeunes organisent des activités qui répondent mieux à leurs intérêts et à leurs besoins ;
- qu'il y ait un responsable de la vie étudiante, à temps plein ;
- que l'on développe de nouvelles activités ;
- co-op étudiante ;
- ciné club ;
- organiser des activités plus diversifiées.

Le conseil étudiant :

- que le conseil étudiant puisse être consulté sur le contenu des programmes ;
- qu'il soit plus consulté, de façon générale ;
- que le conseil étudiant informe mieux les autres étudiants ;
- que les adultes reconnaissent davantage cette structure.

Le climat en général :

- que les professeurs prennent les élèves sur un pied d'égalité ;
- qu'on arrête de rejeter ceux qui sortent de l'ordinaire ;
- qu'il y ait plus de confiance, de liberté et d'autonomie ;
- qu'on élimine la drogue et le harcèlement ;
- qu'on trouve de l'aide pour les professeurs qui ont des difficultés ;
- qu'on améliore la décoration des lieux.

L'encadrement :

- que l'encadrement soit adapté à l'âge des étudiants du secondaire ;
- qu'il y ait une plus grande surveillance pour éliminer la cigarette et la drogue ;
- qu'on change l'encadrement disciplinaire ;
- qu'on enlève le système de points de démérite ;
- moins d'encadrement au secondaire V ;
- une circulation libre à l'école.

L'enseignement :

- que l'on change certains cours qui sont de qualité trop faible ;
- que les professeurs se consultent sur la répartition des examens ;
- qu'on fasse disparaître les devoirs supplémentaires et le recopiage ;
- que les professeurs rendent leurs cours plus intéressants ;
- qu'on engage des professeurs plus jeunes ;
- que les professeurs ne portent pas de jugement public sur les notes des élèves ;
- que les professeurs n'obligent pas les travaux, mais qu'ils les proposent ;
- que les professeurs comprennent les besoins changeants des jeunes adolescents.

Annexe 2

Composition du Conseil permanent de la jeunesse 1992

Membres

Betts, Michael
Entrepreneur en environnement
Baie-Comeau

Bir, Anupa
Présidente du centre de
bénévolat Côte-des-Neiges
Montréal

Boucher, Guylaine
Étudiante en Sciences humaines
Saint-Cyrille-de-l'Islet

Chevalier, Diane
Psychologue en milieu scolaire
Notre-Dame-du-Nord

D'Amours, Gilles
Maire et entrepreneur
Cacouna

Duval, Charles
Agriculteur
Saint-Roch-de-L'Achigan

Fleury, Serge
Vice-président
Québec

Gagnon, Hélène
Vice-présidente de la Fédération
étudiante universitaire du Québec
Montréal

Grégoire, Marie
Consultante en communication
Ville de Le Gardeur

Péloquin, Suzanne
Travailleuse communautaire
Québec

Perreault, Alain
Président
Québec

Pilote, Marcia
Comédienne et enseignante
Boucherville

Simard, Hélène
Vice-présidente
Sainte-Foy

Vigneault, Alain
Intervenant en toxicomanie
Thetford-Mines

Vollant, Gloria
Étudiante en droit
Autochtone
Québec

Secrétaire générale

Hélène Dufour